

Le trafic marchandises évolue dans un marché difficile où les marges sont faibles. Suite à la réorientation stratégique et aux vastes mesures d'assainissement, la division CFF Cargo réalise pour la première fois un bénéfice de 15 millions (année précédente: -51 mio). Le domaine d'activité Suisse (y compris les trafics d'importation et d'exportation) a réalisé un bénéfice de 17 millions (année précédente: -43 mio) grâce à la hausse du chiffre d'affaires et à plusieurs mesures d'assainissement. CFF Cargo International a réalisé un résultat de -3 millions (année précédente -11 mio), manquant de peu le seuil de rentabilité exigé.

Le bilan des prestations dans le secteur immobilier est bon. En coopération avec les autorités locales et cantonales, les gares et leurs environs continuent d'être développés afin de pouvoir satisfaire aux exigences croissantes des clients et des voyageurs, dont le nombre continue d'augmenter. S'agissant des gares, la satisfaction des clients reste élevée, malgré un léger recul. Avec une gestion de ses immobiliers orientée vers le marché, CFF Immobilier fournit une contribution positive au résultat du groupe.

Dans le domaine des infrastructures, les CFF ont seulement atteint les objectifs en partie. Les CFF ont constaté une nette détérioration de l'état des installations et initié des mesures d'entretien supplémentaires allant au-delà de celles financées par la Confédération dans le cadre de la Convention sur les prestations 2013-2016. Ces dépenses d'entretien d'un montant de 116 millions de francs ont considérablement grevé le résultat d'Infrastructure réseau. Les CFF voient aussi la nécessité de mesures d'entretien supplémentaires pour les prochaines années. Dans l'année sous revue, 117 perturbations ont été causées par l'infrastructure, entraînant des retards de plus de 3 minutes. Ces perturbations sont notamment dues au regain d'activité des chantiers sur le réseau - dans la région zurichoise - ainsi qu'au nombre élevé de tronçons de ralentissement lié à l'état des installations.

En dépit des perturbations et des tronçons de ralentissement évoqués, la ponctualité affiche un niveau élevé. Dans le trafic voyageurs, 87,5 pour-cent de tous les voyageurs sont arrivés à destination avec moins de trois minutes de retard (année précédente: 88,0 %). La ponctualité à l'arrivée des trains de marchandises en Suisse a progressé, passant de 94,6 à 95,1 pour-cent. S'agissant de la satisfaction des clients et de l'image du groupe, on note un recul. Cette évolution est due à une série d'événements négatifs (notamment liés à des trains, introduction de l'obligation de posséder un billet en trafic grandes lignes, information des clients). La meilleure stabilité de l'exploitation au deuxième semestre ainsi que l'introduction de règles prévoyant plus de souplesse dans l'application de l'obligation de posséder un billet ont procuré une amélioration vers la fin de l'année.

L'année 2013 a été marquée par une série d'accidents sans cause commune. Les CFF y ont réagi en prenant plusieurs mesures (par ex. équipement accéléré de 1700 signaux avec installation de surveillance de la vitesse et dispositif anti-départ; principe des quatre yeux dans certaines gares). Deux études externes attestent aux CFF une forte culture de la sécurité et confirment les stratégies et mesures mises en œuvre. On a accompli de nouveaux progrès concernant les objectifs environnementaux (protection contre le bruit et programme d'économie d'énergie). Fin 2013, 49,9 pour-cent des gares CFF disposaient d'une entrée à niveau dans les voitures et d'un accès sans obstacles aux quais.

2. Objectifs financiers

Les comptes annuels bouclent sur un bénéfice du groupe de 238 millions, en baisse de 184 millions. Ce recul s'explique non seulement par des effets spéciaux et des effets uniques, mais surtout par une hausse des coûts, notamment dans le secteur de l'entretien de l'infrastructure ferroviaire et de la maintenance du matériel roulant dans le trafic voyageurs. Le secteur Immobilier a fourni la plus grande contribution au résultat (211 mio), suivi par le trafic voyageurs (96 mio). CFF Cargo a réalisé un bénéfice de 15 millions. Le secteur Infrastructure réseau au bénéfice d'une indemnité a été la principale source de perte avec un résultat de -129 millions. CFF Immobilier a versé des paiements compensatoires de 150 millions à l'infrastructure et une contribution substantielle à l'assainissement de la Caisse de pensions des CFF. Les objectifs en matière de productivité n'ont été que partiellement réalisés.

Des investissements élevés ainsi que la baisse du résultat annuel sont à l'origine du flux de trésorerie disponible négatif de -652,9 millions (année précédente 906 mio) après le financement des pouvoirs publics. L'endettement net productif d'intérêts, en hausse de 665,4 millions par rapport à l'année précédente, s'est établi à 7,5 milliards, soit 19 fois l'EBIT. L'objectif du propriétaire qui demande la limitation à moyen terme de l'endettement net productif d'intérêts à 12 fois l'EBIT n'a pas été atteint. Pour préserver la stabilité financière, les CFF devront parvenir à trouver un équilibre viable entre les investissements, les revenus et les gains de productivité.

3. Objectifs en matière de personnel et de prévoyance professionnelle

Les CFF mènent une politique du personnel moderne et socialement responsable. L'effectif a augmenté de 1737 postes à plein temps (+5,9 %), chiffre qui comprend la participation à Login SA (+1121 EPT). Les conventions collectives de travail CFF et CFF Cargo sont en vigueur depuis 2011, celle de CFF Cargo International depuis le 1.5.2012. Fin 2013, les CFF et les partenaires sociaux ont conclu un accord en vue d'entamer des négociations

sur une CCT en 2014. En tout, 1379 apprentis (près de 5 % des effectifs) ont suivi une formation aux CFF. A l'aide de programmes spécifiques, les CFF cherchent à promouvoir la santé et la réintégration professionnelle des collaborateurs, à améliorer leurs chances sur le marché de l'emploi et ils s'engagent pour concilier vie professionnelle et vie familiale.

L'assainissement de la Caisse de pensions des CFF est réalisé du point de vue technique. Au cours de l'année, le taux de couverture de la caisse a progressé grâce au bon rendement des investissements; il est passé de 99,1 pour-cent à 102,4 pour-cent. Le Conseil de fondation de la Caisse de pensions des CFF a décidé de supprimer à partir du 1.1.2014 les contributions d'assainissement de 2,5 pour-cent fournies par les assurés actifs et les CFF.

Le revirement de tendance concernant la satisfaction du personnel ne s'est pas confirmé. La satisfaction des collaborateurs a diminué de 62 à 61 points dans l'année sous revue. C'est ce qu'ont indiqué trois baromètres de l'ambiance de travail mis en place chacun auprès d'un millier de collaborateurs. Le Conseil fédéral attend des CFF qu'ils mettent rigoureusement en œuvre les mesures destinées à améliorer la satisfaction du personnel en veillant au bien-être de ce dernier.

4. Coopérations et participations

Peu de changements se sont produits dans l'année sous revue en ce qui concerne les participations et coopérations (notamment un nouveau contrat de coopération entre les CFF et Trenitalia, une offre complémentaire des CFF et de la DB assurée par le bus InterCity entre Zurich et Munich). Les objectifs sont atteints.

B. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision des CFF recommande dans son rapport du 17.3.2014 à l'assemblée générale d'approuver les comptes annuels et du groupe 2013. Il parvient à la conclusion que les comptes du groupe reflètent la situation effective au niveau du patrimoine, des finances et des produits conformément aux recommandations pour l'établissement des comptes Swiss GAAP RPC et à la loi suisse.

C. Propositions à l'assemblée générale

Aux termes de l'arrêté du Conseil fédéral du 7.6.1999 sur les statuts des CFF, les droits d'actionnaire dévolus à la Confédération sont exercés conjointement par les chefs respectifs du DFF et du DETEC (respectivement par un représentant désigné par eux).

L'assemblée générale ordinaire de CFF SA se tiendra le 1.5.2014 à Berne. Le conseil d'administration propose

1. d'approuver le rapport annuel, les comptes annuels et les comptes du groupe 2013 et de prendre connaissance des rapports de l'organe de révision concernant les comptes du groupe CFF, les comptes annuels de CFF SA et le rapport complet de l'organe de révision établi à l'attention du conseil d'administration conformément à l'art. 728b CO;
2. de reporter à compte nouveau la perte résultant du bilan au 31.12.2013 d'un montant de -746,0 millions (bénéfice annuel 2013: 241,6 mio; perte reportée de l'année précédente: -1117,0 mio; prélèvement sur la réserve conformément à l'art. 67 LCdF pour l'infrastructure et à l'art. 36 LTV pour le trafic voyageurs de 129,4 mio en tout);
3. de donner décharge à ses membres pour l'exercice 2013, clôturé au 31.12.2013;
4. de reconduire Alexandra Post Quillet et Andrea Hämmerle dans leurs fonctions de membres du conseil d'administration. L'assemblée générale prend acte de l'annonce faite par d'Olivier Steimer de sa démission du conseil d'administration de CFF SA au 1.5.2014. Monika Ribar, de Wollerau, à Binningen, sera élue comme nouveau membre du conseil d'administration lors de l'assemblée générale ordinaire du 1.5.2014. Le mandat du nouveau membre prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2016;
5. de nommer Ernst & Young organe de révision pour un nouveau mandat d'un an.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral a chargé le 26.3.2014 le DETEC et le DFF d'approuver les propositions du Conseil d'administration à l'assemblée générale de CFF SA.

La Poste Suisse SA

Internet: www.post.ch

Siège: Berne

Forme juridique: Société anonyme

Cotation: non cotée

Participation de la Confédération: 100 %

Conseil d'administration: Peter Hasler (président), Dominique Freymond (vice-président), Andreas Schläpfer, Susanne Blank (représentante du personnel), Michel Gobet (représentant du personnel), Nicola Thibaudeau (départ au 31.12.2013), Marco Durrer, Adriano P. Vassalli, Philippe Milliet

CEO: Susanne Ruoff

Révision externe: KPMG SA, Muri (Berne)

Appréciation des résultats de 2013 en bref

La Poste a *atteint* les objectifs assignés par le Conseil fédéral en 2013.

En 2013, la Poste a réussi sa transformation dans sa nouvelle forme juridique de société anonyme de droit public ainsi que la dissociation de PostFinance en une société anonyme et sa subordination à la surveillance des marchés financiers.

Le service universel (services postaux et de paiement) a été fourni à des prix équitables et avec la qualité requise. Les délais d'acheminement inscrits dans la législation postale pour les lettres et les colis ont été respectés, de même que les prescriptions relatives à l'accessibilité des offices de poste et à l'accès de la population aux services postaux et de paiement relevant du service universel. L'indice de satisfaction global des clients de la Poste a gagné un point. Les parts de marché dans les activités relevant de son cœur de métier (lettres, colis, trafic de paiement et trafic voyageurs) ont pu être préservées.

Corrigé des effets exceptionnels, le bénéfice consolidé normalisé du groupe atteint 626 millions de francs, reculant de 146 millions par rapport à l'exercice précédent. Cela s'explique par le fait que la Poste a été pour la première fois pleinement assujettie à l'impôt en 2013. Les produits d'exploitation normalisés sont inchangés par rapport à 2012. A l'exception de l'unité Réseau postal et vente, tous les segments affichent un résultat positif.

Au sein du groupe, la satisfaction du personnel est restée à son niveau de 2012, soit à 75 points et le taux de fluctuation reste bas. L'engagement de la Poste pour concilier famille et travail ainsi que le taux de 5,4 pour-cent d'apprentis par rapport aux effectifs montrent qu'elle est un employeur socialement responsable. L'assainissement de la caisse de pensions a pu être mené à terme durant l'exercice.

En ce qui concerne les coopérations et les prises de participation, il faut relever que la rentabilité (marge EBIT) des sociétés étrangères, de 4,6 pour-cent, est nettement plus faible que celle du groupe s'élevant à 10,6 pour-cent (valeurs normalisées).

Le Conseil fédéral attend une amélioration de la rentabilité des sociétés étrangères du groupe.

Chiffres-clés	2013	2 012
---------------	------	-------

Finances et personnel

Chiffre d'affaires (mio CHF) ¹⁾	8 575³⁾	8 576
Bénéfice consolidé (mio CHF)	626³⁾	772
Total du bilan (mio CHF)	120 383	120 069
Ratio de fonds propres en %	4,7	2,6
Effectif du personnel (nombre d'EPT)	44 105	44 605

Chiffres-clés spécifiques à l'entreprise

Satisfaction du personnel (0 - 100)	75	75
Bénéfice versé à la Conf. (mio CHF)	180	200
Lettres adressées (mio d'envois)	2 245	2 291
Colis (mio d'envois)	114	111
Nouveaux capitaux PostFinance (mrd de CHF)	4,3	11,6

Contributions fédérales et émoluments

Contributions fédérales (mio CHF) ²⁾	225	219
Émoluments (mio CHF)	0	0

¹⁾ Total du produit d'exploitation

²⁾ CarPostal et aide indirecte à la presse

³⁾ Valeurs normalisées

A. Réalisation des objectifs 2013*

1. Priorités stratégiques

En 2013 également, la Poste a fourni les services postaux et de paiement relevant du service universel à des prix équitables et avec la qualité requise. 97,6 pour-cent des lettres en courrier A et 98,8 pour-cent des envois en courrier B ont été distribués dans les délais. Quant aux colis, 97,3 pour-cent des colis Priority et 97,7 pour-cent des envois Economy ont été acheminés dans les délais. Ces valeurs sont légèrement inférieures à celles de 2012; il n'empêche que la Poste satisfait aux exigences de la législation postale.

En 2013, 92,4 pour-cent de la population a pu accéder à un office de poste ou à une agence postale en 20 minutes, voire 30 minutes s'il s'agissait de service à domi-

cile. L'accessibilité des services de paiement a été mesurée pour la première fois en 2013; elle est de 98,6 pour-cent. Ainsi les prescriptions de la législation postale régissant l'accessibilité sont aussi respectées.

L'indice de satisfaction global des clients de la Poste se monte à 80 points (sur un total de 100) et a pu être augmenté d'un point par rapport à l'exercice précédent. La satisfaction de la clientèle commerciale de l'unité Réseau postal et vente s'est améliorée, en revanche, les valeurs ont quelque peu baissé chez Swiss Post Solutions et PostFinance. La satisfaction de la clientèle privée a pu être maintenue à un niveau élevé.

En comparaison internationale, les prix pratiqués par la Poste pour les lettres et les colis sont avantageux. Pour les lettres, la Poste s'est classée au cinquième rang des quinze pays pris en considération et pour les colis au troisième rang. Elle occupe le premier rang dans les deux catégories, une fois le pouvoir d'achat corrigé.

Dans les envois transportés par la Poste, les volumes de lettres adressées et de journaux ont baissé respectivement de 2 pour-cent et 3,2 pour-cent en 2013 en raison de l'évolution du comportement de la clientèle. En revanche, les colis enregistrent une hausse de plus de 3 pour-cent due au commerce électronique en pleine expansion. La Poste a réussi à conserver ses parts de marchés dans les secteurs d'activité communication et logistique, services financiers et trafic voyageurs.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de développement durable, la Poste a réussi en 2013 à réduire massivement ses émissions de CO₂, ayant notamment développé sa flotte de scooters électriques et optimisé le taux d'utilisation des véhicules et les trajets. D'autres mesures consistent à recourir exclusivement à de l'électricité obtenue à partir d'énergies renouvelables, à utiliser des cars à pile combustible ou hybrides dans les transports publics ainsi qu'à proposer des envois postaux sans impact sur le climat.

2. Objectifs financiers

Le résultat financier de la Poste comprend trois effets exceptionnels et a été normalisé pour garantir une meilleure comparaison avec les années précédentes. Les produits d'exploitation normalisés ont pu être maintenus durant l'exercice 2013 au niveau de l'année précédente. Le résultat d'exploitation normalisé de la Poste se monte à 911 millions (2012: 860 mio). Avec 626 millions, le bénéfice normalisé du groupe est inférieur de 146 millions à celui de 2012. Cette différence s'explique principalement du fait que la Poste était pour la première fois pleinement assujettie à l'impôt. La valeur ajoutée normalisée de la Poste se monte à 135 millions.

A l'exception de Réseau postal et vente, toutes les unités du groupe ont contribué au bon résultat de la Poste. Le résultat d'exploitation normalisé de la Poste est surtout

imputable à PostMail (324 mio), PostLogistics (133 mio) et PostFinance (537 mio). Depuis 2013, toutes les prestations internes doivent être comptabilisées aux prix du marché ou comme coûts complets. PostMail, PostLogistics et PostFinance ont donc dû payer des indemnités de prestations internes plus élevées, ce qui s'est répercuté sur leurs résultats d'exploitation. Le résultat d'exploitation normalisé de Réseau postal et vente s'est en revanche nettement amélioré, s'établissant à -91 millions de francs. PostFinance dispose des fonds propres nécessaires conformément au droit bancaire. La rentabilité de la Poste est élevée en comparaison avec les plus grandes entreprises postales européennes.

Le conseil d'administration de la Poste demande au Conseil fédéral le versement de 180 millions au titre du bénéfice, ce qui correspond à un dividende de 138,5 francs par action.

3. Objectifs de la politique du personnel et de prévoyance

La Poste pratique une politique du personnel moderne et sociale. Les effectifs ont reculé de 1,1 pour-cent par rapport à 2012 (unités de personnel). Cette baisse s'explique essentiellement par l'externalisation du personnel actif dans les activités de courrier international dans la joint-venture ASENDIA créée avec la Poste française. Toutefois ces emplois n'ont pas été supprimés.

Le taux de satisfaction du personnel du groupe s'est maintenu à son niveau de 2012, soit à 75 points (sur une échelle de 1 à 100). En 2013, la Poste a formé 2024 apprentis (2012: 2015) dans dix professions différentes, ce qui représente 5,4 pour-cent de l'ensemble des effectifs du groupe en Suisse.

La Poste s'engage par le biais de plusieurs mesures pour concilier famille et travail. Elle propose à tous les employés, y compris aux cadres, des modèles de travail flexibles.

Les négociations avec les partenaires sociaux en vue de conclure une nouvelle CCT (valable pour La Poste CH SA, CarPostal SA et PostFinance SA) ont débuté en août 2013. La nouvelle CCT devrait entrer en vigueur en 2015. Jusque là, les collaborateurs concernés bénéficient des conditions de travail actuelles.

L'assainissement de la caisse de pensions a pu être mené à terme durant l'exercice écoulé. Fin 2013, la caisse de pensions Poste présente un taux de couverture de 101 pour-cent.

4. Coopérations et participations

Durant l'exercice, la Poste a dégagé à l'étranger un produit d'exploitation de 1031 millions (dont 93,5 % en Europe), ce qui correspond à 12 pour-cent du produit d'exploitation du groupe. Le résultat d'exploitation des sociétés étrangères s'est monté à 47 millions ou 5,2 pour-cent du résultat d'exploitation normalisé du groupe.

La joint-venture ASENDIA est détenue par PostMail comme société associée; elle a pu dégager en 2013 des bénéfices aux USA et en Asie.

En 2013, la Poste a procédé à différentes acquisitions mais à moindres coûts et avec des conséquences mineures sur le volume des produits (p. ex. achat de l'entreprise Scalaris AG comptant 90 collaborateurs, achat de l'entreprise Prisma Medienservice AG active dans le marketing direct et comptant 1100 collaborateurs).

B. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision a confirmé dans un rapport du 10 mars 2014 que les comptes consolidés de La Poste Suisse SA pour l'exercice 2013 donnaient une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les normes comptables internationales (IFRS) et la loi suisse. Il recommande l'approbation des comptes annuels consolidés de 2013.

C. Propositions à l'assemblée générale

L'exercice des droits d'actionnaire dont bénéficie la Confédération est assumé conjointement par le DFF et le DETEC (respectivement par un représentant désigné par eux).

La première assemblée générale ordinaire de La Poste Suisse SA aura lieu le 29.4.2014 à Berne. Le conseil d'administration de La Poste Suisse SA propose

1. d'approuver le rapport annuel et les comptes annuels de La Poste Suisse SA ainsi que les comptes de groupe pour l'exercice 2013 et de prendre connaissance du rapport du 10.3.2014 de l'organe de révision.

2. d'utiliser le bénéfice disponible de la manière suivante:

Bénéfice 2013	CHF 40'482'685
Prélèvement sur les réserves libres	<u>CHF 139'517'315</u>
Bénéfice disponible	CHF 180'000'000
Dividende brut	<u>CHF 180'000'000</u>
Report sur l'exercice suivant	<u>CHF</u> ---

3. de donner décharge à ses membres, y compris à Mme Nicola Thibaudeau, qui a quitté ledit conseil au 31.12.2013, pour leur activité durant l'exercice 2013.
4. de prolonger jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2015 la période administrative, allant du 1.1.2013 au 31.12.2014, fixée par arrêté du Conseil fédéral du 29.08.2012, du mandat des membres du conseil d'administration (Peter Hasler, président, Susanne Blank, Marco Durrer, Adriano P. Vassalli, Andreas Schläpfer, Philippe Milliet et Michel Gobet).
5. d'élire Myriam Meyer (1962, de Turtmann VS) et Nadja Lang (1973, de Bachs ZH) comme membres du conseil d'administration, pour la période finissant à l'assemblée générale ordinaire de 2015.
6. de réélire KPMG SA, à Muri près de Berne, en tant qu'organe de révision pour l'exercice 2014.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral a chargé le 26.3.2014 le DETEC et le DFF d'approuver les propositions du conseil d'administration à l'assemblée générale de La Poste Suisse SA.

L'année 2013 a été fructueuse pour le groupe du Musée national suisse (MNS), dont les établissements de Zurich, Prangins et Schwytz ont accueilli plus d'un quart de million de visiteurs. L'offre diversifiée en matière d'expositions et le programme attrayant de manifestations parallèles ont encore une fois suscité un vif intérêt cette année.

Malgré les limitations dues aux travaux de rénovation et d'agrandissement, en 2013, le Musée national de Zurich a connu, avec 196 228 visiteurs, son deuxième meilleur résultat des dernières années. Les points forts de l'année ont été les expositions temporaires « ANIMALI. Animaux réels et fabuleux de l'antiquité à l'époque moderne » et « Charlemagne et la Suisse », mises en scène dans le nouveau pavillon de la cour intérieure. Les visiteurs de langue chinoise, russe, japonaise et anglaise peuvent désormais emprunter un guide sur iPad qui leur permettra de découvrir de manière passionnante le système politique et l'histoire de la Suisse dans leur langue. Le MNS réagit de la sorte à l'affluence croissante de touristes en provenance d'Asie.

La nouvelle exposition permanente du Château de Prangins, « Noblesse oblige! La vie de château au XVIII^e siècle », a généré de nouveaux records de fréquentation pour cet établissement. Pour la première fois depuis son ouverture il y a 15 ans, le musée a accueilli plus de 50 000 visiteurs. Inaugurée au printemps 2013, la nouvelle exposition permanente offre un aperçu passionnant de la vie quotidienne, sous l'Ancien Régime, des Guiguer, une noble famille vaudoise à la fin du XVIII^e siècle. La salle à manger, le salon, le cabinet et les bibliothèques ont ainsi été reconstitués et réaménagés à l'identique, avec des objets d'ameublement ou d'art de l'époque. Les couleurs et l'agencement ont également été respectés. Des films et un audioguide transmettent de façon très vivante le contenu de l'exposition. Un audioguide spécial a été conçu pour les enfants qui découvrent ainsi, de manière adaptée à leur âge, la vie de château à l'époque. Le concept de l'exposition s'inspire du journal du baron Guiguer de Prangins, troisième du nom.

Le Forum de l'histoire suisse de Schwytz affiche également son deuxième meilleur résultat depuis plusieurs années, avec une fréquentation remarquable de 21 565 visiteurs. Depuis le mois d'octobre 2011, le musée propose son exposition permanente « Les origines de la Suisse », consacrée à la période allant du XII^e au XIV^e siècle. Le recul de la fréquentation après la première année de l'exposition a été nettement inférieur aux attentes, notamment grâce au succès de l'exposition temporaire « Scherenschnitte. Papiers découpés. Silhouette. Paper cuts ». Celle-ci offrait au visiteur un aperçu de la production actuelle d'artistes de découpages sur papier provenant de toute la Suisse et établissait un lien avec les œuvres historiques. Cette exposition a été sacrée plus belle exposition de l'année 2013 en Suisse centrale.

L'étude scientifique des collections est la condition préalable nécessaire au travail des conservatrices et conservateurs et donc à l'activité d'exposition. Parallèlement au traitement de plus petits ensembles, cette année, une attention particulière a été consacrée aux archives textiles, aux œuvres graphiques, aux photographies historiques ainsi qu'aux armes de l'arsenal de Zurich. Le soutien financier de la Société zurichoise de l'industrie de la soie, d'Engagement Migros et de la Mathematisch-militärische Gesellschaft a permis d'engager du personnel supplémentaire pour inventorier et documenter de manière systématique ces trois collections ce qui s'est traduit par une augmentation du nombre de nouveaux objets inventoriés par rapport à 2012. Le MNS a par ailleurs multiplié les prêts cette année par rapport à l'année précédente avec près de 850 prêts issus des collections du MNS alloués à des musées suisses et quelques 700 musées à l'étranger.

Compte tenu du concept d'acquisition, de nouveaux objets ont été accueillis dans les collections, dont voici quelques exemples :

- Broderie en laine provenant de Schaffhouse : une précieuse broderie en laine datant de la fin du XVI^e siècle a intégré la collection sous forme de donation.
- Portrait de l'épouse d'un banquier genevois : sur ce portrait de Christiane-Henriette-Wilhelmine de Bontems-Le Fort, on découvre une représentante d'une célèbre famille de banquiers genevois proche, entre autres, de la famille Guiguer de Prangins.
- Succession de l'atelier d'orfèvrerie Bossard : « Bossard Luzern » fut, aux temps de l'historicisme et durant tout le XX^e siècle, une adresse réputée, même au-delà des frontières suisses. Il a laissé des travaux d'orfèvrerie importants issus du domaine privé et public.
- Coffret Renaissance : par disposition testamentaire, le MNS a reçu ce coffret d'écriture daté de 1591 et signé, orné de scènes bibliques.
- Cinq mosaïques destinées à l'Exposition nationale suisse de Berne, en 1914 : ces mosaïques nouvellement acquises ont été réalisées d'après les esquisses du peintre et écrivain Albert J. Welti.
- Jouet pour garçons des années 30 : une armée presque complète avec véhicules, canons et bunkers a été offerte au MNS. Les figurines de plomb étaient un jouet très prisé des petits garçons de l'époque.
- Costume et harmonica de Claude Nobs : en janvier, Claude Nobs, cofondateur et longtemps directeur du Montreux Jazz Festival, célèbre dans le monde entier, est décédé soudainement. Deux objets de sa succession ont été intégrés dans les collections du MNS.
- Bijoux de Schobinger : Bernhard Schobinger compte parmi les plus grands artistes joailliers suisses contemporains. Le MNS a acquis cinq parmi ses dernières œuvres.

Enfin, au sujet de l'agrandissement et de la rénovation du Musée national de Zurich, on peut voir de loin que l'aile occupée anciennement par l'École d'arts appliqués est en cours de rénovation et que le nouveau bâtiment placé à l'arrière du musée prend forme. La pose de la première pierre, en présence du conseiller fédéral Alain Berset, du conseiller d'État Martin Graf et du conseiller municipal André Odermatt – ces derniers étant les représentants du canton et de la ville qui participent au financement du projet - a marqué un jalon supplémentaire dans l'histoire du Musée national. Les travaux se déroulent conformément au calendrier et au cadre financier prévu.

2. Objectifs financiers

Le MNS se distingue, dans les prestations qu'il fournit, par une action conforme à l'économie d'entreprise et par son sens des responsabilités en matière de résultats, et applique des procédures de contrôle et de pilotage appropriées.

Le 3.3.2014, le conseil du musée a approuvé les comptes annuels 2013 du MNS. Le résultat annuel affiche un excédent de recettes de 602 000 francs avant attribution aux fonds du capital propre. Cet excédent de recettes est dû au fait que le budget alloué aux acquisitions n'a pas été utilisé entièrement, à l'augmentation des recettes issues de l'exploitation muséale et à la gestion avisée des moyens financiers disponibles.

Cet excédent porte ainsi désormais le capital propre à 6,5 millions de francs. Le fonds des acquisitions a été alimenté à l'aide du solde du budget consacré aux acquisitions d'objets de collection, soit 382 000 francs. 545 000 francs ont été prélevés du fonds des expositions afin d'aménager la nouvelle exposition permanente de Prangins. Un montant de 127 000 francs provenant de crédits inutilisés et un autre montant de 638 000 francs issu d'utilisation du bénéfice ont été versés au fonds des expositions. Le fonds Documentation et Conservation et le bénéfice porté au bilan restent inchangés.

La baisse du chiffre d'affaires à 46,8 millions est essentiellement imputable à une succession exceptionnelle de près de 4,3 millions reçue l'année passée.

Avec tout juste 15 millions, le total du bilan est pratiquement identique à celui de l'année passée. Le ratio en fonds propre est passé à 43,3 %. Cette augmentation est due au bilan annuel positif et au ratio en fonds de tiers plus faible que l'année passée.

Conformément à l'art. 17 de la Loi fédérale sur les musées et les collections de la Confédération (LMC), le MNS reçoit chaque année des contributions fédérales pour remplir les tâches qui lui sont confiées. En 2013, la contribution fédérale a, conformément au message culture du 23.2.2011, été adaptée à l'inflation pour la première fois depuis la transformation du musée en établissement autonome en 2010, ce qui l'a portée à 25,9 millions. Étant donné que les bâtiments utilisés par le MNS

appartiennent en règle générale à la Confédération et que la compensation des frais de location est directement effectuée entre le SG-DFI et l'OFCL, ces frais sont inscrits sous la rubrique « Contribution aux loyers ». Ce poste reste inchangé par rapport à 2012, aucune transformation augmentant la valeur n'ayant été effectuée.

3. Objectifs en termes de politique du personnel et de prévoyance

Le MNS mène une politique du personnel progressiste et socialement responsable, notamment en matière d'égalité des chances et de plurilinguisme, et veille à créer et à préserver durablement les compétences spécifiques élevées au sein du groupe de musées. Dans les limites de ses possibilités, le MNS met à disposition des places d'apprentissage et de formation appropriées.

Le MNS applique une politique en matière de personnel circonspecte et conforme à la stratégie de l'Administration fédérale en la matière. Ses effectifs comptaient, fin 2013, 130 équivalent plein temps répartis sur 247 collaborateurs/-trices constitué(e)s pour 35 pour-cent d'hommes et 65 pour-cent de femmes. Cette augmentation par rapport aux 123 équivalent plein temps fin 2012 est due, d'une part, au fait que, au 31.12.2012, il restait des postes vacants et, d'autre part, au renforcement du personnel de surveillance du musée en 2013, ainsi qu'aux personnes engagées pour s'occuper de projets financés par des fonds de tiers. Le faible taux de fluctuation de 7 pour-cent contribue à maintenir un niveau de compétence élevé.

Une enquête relative à la langue maternelle des collaborateurs/-trices a montré que pour 68 pour-cent, il s'agit de l'allemand, pour 16 pour-cent du français, pour 7 pour-cent de l'italien et pour 1 pour-cent du romanche. 8 pour-cent des collaborateurs/-trices ont une autre langue maternelle.

L'intégration de personnes ayant des besoins particuliers compte particulièrement dans la politique en matière de personnel. L'année passée, ce sont en tout 27 personnes qui ont été encadrées dans des postes à l'essai, dont trois ont ensuite été engagées.

38 collaborateurs, dont 47 pour-cent de femmes, occupaient des postes de cadres au MNS. En tout, cinq nouveaux postes dirigeants, à différents niveaux hiérarchiques, ont été repourvus, dont deux ont été attribués à des candidats internes. Les cadres ont participé à une formation portant sur la gestion de cas en entreprise, ce qui leur a permis de découvrir les possibilités qui s'offrent à eux pour faire face à des incapacités de travail pour raisons de santé. En 2013, le MNS a une fois encore organisé quatre séances d'information et de discussion à l'attention de l'ensemble du personnel, lors desquelles ont été abordées, outre les projets d'exposition, des questions juridiques et d'actualité et le nouveau droit du personnel.

4. Coopérations et participations

Le MNS s'efforce de renforcer la collaboration avec des institutions privées et publiques de recherche, d'enseignement et d'exposition, tant en Suisse qu'à l'étranger, et d'établir des liens de coopération en vue d'un financement par des tiers.

Le MNS a développé davantage ses compétences en matière d'analyse d'objets contaminés, de prévention des risques et de décontamination. C'est dans ce cadre qu'il a lancé en juin le projet CTI « Étude de faisabilité: Biopatines protectrices ou esthétiques pour objets en alliage cuivreux », en collaboration avec l'Université de Neuchâtel, la Haute école de conservation-restauration de Neuchâtel et le Laténium. D'autre part, un appareil de décontamination a été conçu à partir des résultats du projet de développement d'un processus de décontamination au CO₂ de biens culturels chargés de pesticides, mené en collaboration avec la Haute école spécialisée bernoise de Bienne et Amsonic AG, avec le soutien de l'Office fédéral de l'environnement. Il faut également mentionner la collaboration avec la Haute école des arts de Berne, l'Institut Paul Scherrer, l'EPF de Zurich et le centre de recherches d'IBM dans le cadre du projet du Fonds national « Brass Instruments of the 19th and early 20th centuries between long term conservation and use in historically informed performance practice ».

Dans le cadre de la recherche et l'enseignement culturel et scientifique, les collaborateurs/-trices du MNS ont soutenu divers travaux universitaires. Différents modules de formation dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine culturel et de la muséologie ont été proposés à ICOM Suisse, l'Université de Neuchâtel, l'Université de Zurich et la Haute école des arts de Berne. Dix étudiants suisses et étrangers ont par ailleurs suivi une formation en tant que stagiaires dans les domaines du verre, du mobilier, du papier, de l'archéologie, de la recherche en conservation, de la conservation préventive et de la peinture.

Le MNS a participé en 2013 à l'organisation de deux colloques internationaux. Intitulée « Decorative Arts and Design as Expressions of National and Cultural Identity », la conférence annuelle de l'« International Committee of Decorative Arts and Design » (ICDAD) s'est tenue au Musée national de Zurich du 18 au 20.9.2013. Le même mois, l'Université de Zurich organisait, en collaboration avec l'Institut Paul Scherrer et le MNS, son 18^e Congrès international des bronzes antiques.

Deux expositions temporaires du MNS ont été présentées à l'étranger en 2013 : « Soie pirate. Les archives textiles Abraham de Zurich », créée en 2010, a été proposée au ModeMuseum d'Anvers, tandis que le Castello del Buonconsiglio, à Trente, a accueilli « ANIMALI. Animaux réels et fabuleux de l'antiquité à l'époque moderne ».

Il existe également une coopération avec le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports dans le cadre de la formation militaire.

B. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision (KPMG AG) a vérifié, pour l'exercice 2013, les comptes annuels, composés du bilan, du compte de résultats, de l'état du capital propre, du tableau de financement et d'une annexe. Selon l'expertise de KPMG, les comptes annuels 2013 sont conformes aux directives en matière d'évaluation et d'établissement d'un bilan énoncées dans le manuel de consolidation de la Confédération, à la directive complémentaire de l'Administration fédérale des finances du 12.2. 2013 portant sur l'application simplifiée de la norme IPSAS 25 et à la loi suisse. KPMG AG estime que les comptes annuels ont été établis en bonne et due forme et recommande de les approuver. KPMG confirme par ailleurs l'existence d'un SCI conforme aux dispositions du conseil du musée pour l'établissement des comptes annuels.

C. Propositions au Conseil fédéral

Le conseil du musée a proposé au Conseil fédéral d'approuver le rapport de gestion 2013, y compris l'annexe à part constituée par les comptes annuels, et de prendre connaissance du rapport du conseil du musée sur la réalisation des objectifs stratégiques 2013, ainsi que du rapport de révision de KPMG AG. Il a en outre demandé au Conseil fédéral de lui donner décharge pour l'exercice 2013 et de nommer KPMG AG comme organe de révision externe du MNS pour une nouvelle période de quatre ans.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral a approuvé le 9.4.2014 le rapport de gestion 2013, y compris l'annexe à part constituée par les comptes annuels. Il a en outre pris connaissance du rapport du conseil du musée sur la réalisation des objectifs stratégiques 2013 et du rapport de révision de l'organe de révision KPMG AG. Il a enfin donné décharge au conseil du musée pour l'exercice 2013 et confirmé le renouvellement du mandat de KPMG.

E. Autres événements d'importance

Lors de sa séance du 6.12.2013, le Conseil fédéral a renouvelé pour quatre ans le mandat des membres du Conseil du musée. Par ailleurs, lors de cette même séance, il a approuvé les objectifs stratégiques pour la période 2014-2017.

Pro Helvetia

Internet: www.prohelvetia.ch

Siège: Berne

Forme juridique: Fondation de droit public

Conseil de fondation: Mario Annoni (président jusqu'au 31.12.2013), Anne-Catherine Sutermeister (vice-présidente), Marco Francioli, Guillaume Juppini de Fondaumière, Claudia Knapp, Johannes Schmid-Kunz, Nicole Seiler, Peter Siegenthaler, Felix Uhlmann

Directeur: Andrew Holland

Révision externe : Contrôle fédéral des finances, Berne

Appréciation des résultats de 2013 en bref

Le Conseil fédéral porte un jugement positif sur l'atteinte des objectifs stratégiques pour la période sous revue. En 2013, Pro Helvetia a soutenu 3300 événements culturels à travers le monde, dont certains dans des grandes métropoles telles que Berlin, Bangkok ou São Paulo. Le programme de coopération avec la Russie, initié en 2012 déploie son action à travers tout le pays. Le Conseil fédéral salue aussi particulièrement les programmes de coopération transfrontaliers avec nos pays voisins qui permettent de mettre en place des échanges durables et favorisent l'accès des artistes suisses à des nouveaux réseaux.

Le Conseil fédéral prend acte que depuis 2013, la promotion de la relève est mise en œuvre dans toutes les disciplines ; les mesures permettent aux jeunes artistes de mieux se positionner en Suisse et à l'international. Le soutien à la photographie, nouvelle tâche attribuée à Pro Helvetia dans la Loi sur l'encouragement de la culture (LEC), a démarré cette année.

Pro Helvetia a offert une attention particulière au design qui est abordé par une approche combinant encouragement de la culture et encouragement de l'innovation.

Concernant les deux thèmes transversaux « Culture numérique » et « Traditions vivantes », définis par le Conseil fédéral dans le cadre du message culture, Pro Helvetia s'est particulièrement engagée sur le numérique. Le Conseil fédéral constate que les premiers projets du deuxième thème transversal ne seront mis en œuvre qu'en 2014.

Le Conseil fédéral salue le fait que la part des frais administratifs de 12 pour-cent reste bien en dessous des 15 pour-cent maximum fixés dans les objectifs. Pro Helvetia atteint pour l'exercice sous revue un résultat équilibré et atteindra probablement l'objectif d'obtenir un résultat équilibré sur l'ensemble de la période d'encouragement. Les objectifs concernant le personnel ont été largement atteints. Il faut en particulier souligner l'augmentation de la représentation des communautés linguistiques latines et la bonne représentation féminine dans les deux échelons hiérarchiques supérieurs.

Chiffres-clés	2013	2012
---------------	------	------

Finances et personnel

Chiffre d'affaires (mio. CHF)	35	34
Bénéfice/déficit net (mio. CHF)	0	0
Total du bilan (mio. CHF)	24	24
Part du capital propre, en %	34,0	34,5
Effectif du personnel (nombre d'EPT)	67,7	68,3

Chiffres-clés spécifiques sur la fondation

Requêtes examinées	3 539	3 457
Part des réponses positives (%)	48,5	49,2
Frais administratifs selon ZEW0 (%)	12,0	11,7
Part des fonds destinés aux échanges avec l'étranger (%)	63	66
Subside par projet (moyenne en CHF)	14 800	14 600

Contributions fédérales et émoluments

Contribution fédérale (mio CHF)	35	34
Émoluments (mio. CHF)	0	0

A. Réalisation des objectifs en 2013

1. Priorités stratégiques

Pro Helvetia se profile comme une institution compétente d'encouragement de la culture au niveau national et international. Elle promeut les échanges culturels entre les régions du pays et avec d'autres pays et favorise l'accès des artistes suisses à de nouvelles régions du monde et à de nouveaux marchés. Elle facilite l'accès de toutes les couches de la population à l'art, intègre dans son portefeuille les nouvelles tâches que la Loi sur l'encouragement de la culture (LEC) lui a attribuées et met en œuvre les thèmes transversaux « Culture numérique » et « Traditions vivantes ».

À l'étranger, la fondation a contribué l'an passé à ce que des artistes suisses puissent réaliser, dans une nonantaine de pays du monde plus de 3300 événements culturels, dont des expositions, des tournées de musique, de danse ou de théâtre. Les centres culturels et les bureaux

* Objectifs stratégiques:

http://www.prohelvetia.ch/fileadmin/user_upload/customers/prohelvetia/Die_Stiftung/Dokumente/Reglemente/Reglemente_FR/Objectifs_strategiques_2012-2015_def_FR.pdf

de liaison ont assumé ici un rôle important et leurs programmes ont obtenu un large écho auprès des critiques comme du public. L'exposition «Young Swiss Design Kaleidoscope» a attiré plus de 20 000 visiteurs à Beijing et Shanghai.

Fin 2013, le *bureau de liaison de Varsovie* a fermé. Pro Helvetia restructure par cette mesure les échanges culturels avec l'Europe centrale et orientale. Le soutien aux projets culturels entre la Suisse et cette région sera désormais mis en œuvre directement à partir du secrétariat de Zurich. Afin d'assurer une transition aussi harmonieuse que possible, Pro Helvetia Varsovie s'est totalement concentrée au cours de sa dernière année d'activité sur le renforcement des contacts directs entre artistes de Suisse et programmeurs de Pologne et d'Europe centrale et orientale.

La Fondation a fixé trois priorités géographiques pour constituer de *nouveaux réseaux* à l'intention de la culture suisse. Le programme «*Swiss Made in Russia*» a mis sur pied, depuis début 2013, quelque 150 événements dans une vingtaine de villes de Russie. Un premier point fort a été la présence de la Suisse comme invitée d'honneur à la 14^e édition de «non/fiction» à Moscou, le salon international du livre le plus important de Russie. Le programme de voisinage «*Triptic – Échange culturel dans le Rhin supérieur*» a permis, avec 17 projets trinational de coopération, une relance durable des échanges transfrontaliers entre l'Alsace, le Bade-Wurtemberg et la Suisse. Un second programme de voisinage a démarré, intitulé «*Viavai*». Il vise à renforcer la coopération culturelle transfrontalière entre la Suisse (Tessin, Valais, Zurich) et la Lombardie. Un jury intercantonal a sélectionné 19 projets qui seront réalisés dans les deux pays à partir de la fin de l'été 2014.

Le programme de la participation suisse à la *Biennale d'art de Venise* a donné une bonne illustration du fait que la Suisse joue un rôle majeur dans le domaine de l'art. En plus de l'artiste valaisan Valentin Carron au Pavillon, 13 contributions artistiques de Suisse ont été présentées sur la plus importante plateforme du monde dans le domaine de l'art contemporain. Le Salon Suisse que Pro Helvetia a introduit en 2012 au Palazzo Trevisan est désormais bien établi comme renfort à cette participation helvétique et réunit avec un programme exigeant des artistes, experts, étudiants et amateurs d'art du monde entier.

Au niveau national, Pro Helvetia a soutenu des manifestations et projets culturels dans toute la Suisse. Elle apporte ainsi une contribution de poids aux échanges culturels à l'intérieur du pays et facilite l'accès à la culture. Elle a institué le *Fonds pour la culture populaire* et «*Œuvres Suisses*». Par une convention de prestations conclue pour trois ans et dotée au total de 300 000 francs, elle a confié à la Communauté d'intérêts pour la culture populaire en Suisse le soutien à la jeune généra-

tion du yodle, de la fanfare, des groupes folkloriques et du lancer de drapeau. Sous l'enseigne «Œuvres Suisses», elle encourage, de concert avec l'Association suisse des orchestres professionnels, onze orchestres professionnels suisses qui créeront au total, d'ici à 2016, 33 œuvres de compositeurs suisses. Il en naîtra un répertoire unique de nouvelle musique symphonique.

Pour répondre à sa nouvelle tâche d'encouragement de la *photographie*, Pro Helvetia a ouvert un premier concours pour un soutien à des livres de photographie. Le nombre et la qualité des dossiers déposés témoignent d'un grand intérêt de la part du monde de la photographie. La fondation a en outre créé à l'intention de la relève en photographie de nouveaux instruments d'encouragement permettant notamment à de jeunes photographes de publier dans des revues spécialisées réputées.

En matière de *promotion de la relève*, Pro Helvetia a lancé, en collaboration avec des institutions partenaires suisses et étrangères, un éventail de mesures d'encouragement permettant aux jeunes talents de développer leur potentiel et de prendre plus facilement pied dans la création artistique professionnelle, au niveau suisse et international. Ces mesures vont de l'accompagnement et du mentorat à des offres de mise en réseau et de promotion, ainsi que des possibilités de se produire.

S'appuyant sur les résultats d'une analyse nationale quant à l'état de l'encouragement du design, Pro Helvetia a ouvert fin 2013 un concours pilote à l'intention de la relève en *design*. Conçu en dialogue étroit avec des praticiens et des experts du monde économique et des hautes écoles, ce concours prévoit trois mesures se complétant l'une l'autre pour faciliter à de jeunes designers l'entrée dans la vie professionnelle: contributions à des projets touchant des processus approfondis de recherche ou de conception, contributions à la création d'œuvres impliquant la mise au point de prototypes, et programmes de mentorat sur des questions touchant l'entrée sur le marché. Pour la mise en œuvre, la fondation travaille étroitement avec la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI), qui a deux représentants dans le jury du concours pilote.

Dans le domaine de la *médiation artistique*, Pro Helvetia, en tant que fondation nationale, se concentre sur l'encouragement de projets contribuant par leur approche novatrice au développement constant de la pratique de la médiation dans l'ensemble de la Suisse, ou impliquant diverses régions du pays. Comme l'encouragement de la médiation est encore en Suisse, par comparaison avec d'autres pays d'Europe, une tâche relativement nouvelle, il reste encore beaucoup de rattrapage à faire. En collaborant avec des experts internationaux, la fondation a contribué à développer le savoir en matière de médiation et a réalisé un travail intensif d'information et de mise en place.

Pro Helvetia a choisi trois axes différents pour mettre en œuvre le thème transversal «*Culture numérique*». En lançant un appel à des «projets de coopération interdisciplinaires», elle a invité les institutions de la culture et de la recherche à étudier ensemble, sous l'angle artistique, les dernières technologies numériques et leurs effets sur la société et la culture. Le second volet du thème transversal analyse les influences que la numérisation exerce sur la création, la diffusion, la promotion et la médiation dans les disciplines classiques de l'art – littérature sur le net, livres numériques, applications et plateformes en ligne. Le troisième volet, le programme d'impulsion «*Mobile – In Touch with Digital Creation*», a démarré en automne 2013. Partant de la diffusion aujourd'hui généralisée du téléphone intelligent et de la tablette, il examine la création interactive et transmédia.

Le deuxième thème transversal, «*Traditions vivantes*», a été mis sur les rails en 2013. L'accent y est mis sur le potentiel novateur de la diversité culturelle, en particulier dans les régions périphériques. Le programme se développe en collaboration avec les villes et cantons et les premiers projets devraient être mis en œuvre à partir de 2014.

2. Objectifs financiers

Dans sa fourniture de prestations, Pro Helvetia se distingue par une gestion d'économie d'entreprise et le souci des résultats et applique les mécanismes de contrôle appropriés. Elle doit présenter un résultat équilibré sur l'entier de la période couverte par les objectifs stratégiques.

- *Rentabilité (objectif 3.1)*

Le second exercice de Pro Helvetia dans ses nouvelles structures est positif du point de vue financier. La fondation est parvenue à maintenir la part des frais administratifs à 12 pour-cent, donc presque sans changement, remplissant ainsi clairement l'objectif de 15 pour-cent au maximum fixé par le Conseil fédéral. C'est là le résultat d'une politique qui reste rigoureuse en matière de dépenses, alliée à une administration allégée. La fondation a en outre réorganisé les processus entre secrétariat, commission d'experts, experts indépendants et conseil de fondation, ce qui lui a permis de gagner en efficacité. Les économies administratives apportées par le passage complet au dépôt électronique des requêtes sur myprohelvetia.ch ont également contribué à ce résultat. Ce nouveau mode de traitement des requêtes facilite le travail, aussi bien des artistes que de la fondation, et aide à fournir en temps utile des prestations de bonne qualité. Le dépôt électronique des requêtes a par ailleurs permis de régler de manière efficace les cotisations de prévoyance prévues à partir de 2013 (art. 9 LEC). La fondation et le SG-DFI, visant une planification à long terme des investissements, étudient actuellement avec

l'OFCL différentes options pour la rénovation technique du Centre culturel de Paris.

- *Résultat de l'exercice (objectif 3.2)*

Comme pour l'exercice précédent, Pro Helvetia se base en 2013 sur les normes comptables IPSAS en matière de reddition des comptes. L'exercice sous revue présente un résultat presque équilibré avec une perte minime de 23 000 francs. C'est le premier pas pour, d'ici 2015, compenser intégralement le report des bénéfices de 2012 en introduisant les nouvelles tâches de manière échelonnée, et pour présenter, comme exigé par le Conseil fédéral, un résultat équilibré à la fin de la période d'encouragement 2012-2015.

3. Objectifs concernant le personnel et la prévoyance

Pro Helvetia poursuit une politique du personnel progressiste et responsable, en accordant une importance particulière à l'égalité des chances et au plurilinguisme. Elle fait en sorte de créer et préserver à longue échéance les compétences élevées requises pour l'accomplissement de ses tâches. Dans la mesure de ses possibilités, elle fournit des places appropriées d'apprentissage et de stage et harmonise avec le DFAE les conditions d'engagement dans ses antennes extérieures.

- *Programme (objectif 4.1)*

La part des collaborateurs provenant des régions latines a augmenté en 2013: 26,7 pour-cent du personnel vient de Suisse romande (19,7 % en 2012) et 10,5 pour-cent de Suisse italienne (9 % en 2012). L'augmentation s'explique en partie par le fait que le personnel des antennes extérieures n'était pas pris en compte dans les statistiques des années précédentes. Le personnel est à 63,6 pour-cent féminin (67 % en 2012) et à 36,4 pour-cent masculin (33 % en 2012). Alors que les deux premiers échelons de direction sont à forte majorité féminine, sur l'ensemble du personnel, la répartition entre les sexes est équilibrée. Pro Helvetia forme depuis sept ans des apprentis employés de commerce (à raison d'un apprenti par année); elle offre en outre cinq places de stage par année.

La politique en matière de personnel est définie dans la CCT et dans les directives de politique du personnel. Elle est basée sur le respect, la tolérance et la confiance et met l'accent sur le goût de l'effort. Pro Helvetia attache de l'importance au perfectionnement continu de son personnel. Elle emploie et promeut son personnel – et en exige des résultats – de manière à ce qu'il puisse développer ses capacités professionnelles et sociales et remplir ses tâches de façon ciblée et économique.

- *Objectifs spécifiques (objectif 4.2)*

La limitation à dix ans de la durée de fonction pour les cadres a été introduite en 2012 et est appliquée depuis pour tous les nouveaux engagements. De plus, les conditions d'engagement des collaboratrices et collaborateurs des antennes extérieures – notamment en Chine et en Inde – ont été harmonisées avec le DFAE. De nouvelles prescriptions légales ont imposé en Chine une hausse des salaires de l'ordre de 20 pour-cent.

4. Coopérations et participations

Pro Helvetia pratique une politique d'encouragement coopérative et subsidiaire, en se concertant avec la Confédération, les cantons et les villes. Pour ses activités à l'étranger, elle suit les principes d'information, de coordination et de coopération fixés dans la convention sur le travail culturel à l'étranger conclue le 09.12.2011 entre le DFI et le DFAE.

Pro Helvetia a pris pendant l'année sous revue une part active au dialogue culturel national et a utilisé les accès qu'elle a à la Conférence des villes en matière culturelle et à la Conférence des délégués cantonaux aux affaires culturelles pour discuter de préoccupations communes. Elle a travaillé avec une grande intensité et en dialogue étroit avec l'Office fédéral de la culture et le SG-DFI aux bases du Message pour la culture 2016-2019. Elle a en outre travaillé avec l'Office fédéral de la culture à optimiser la répartition des tâches, ainsi qu'au lancement du concours pour des projets transmédia (également en collaboration avec les Journées de Soleure).

Pro Helvetia entretient des contacts réguliers avec les représentations suisses dans le monde entier, qu'elle conseille en matière culturelle. En 2013, elle a à cet effet élargi sa plateforme de promotion «Swiss Arts Selection» de manière à répondre aux besoins des ambassades. La participation de la Suisse en tant qu'invitée d'honneur au salon du livre «non/fiction» de Moscou et «Swiss Spring» à l'occasion des vingt ans de la reconnaissance de la République tchèque par la Suisse ont été des modèles pour une collaboration féconde avec les représentations suisses sur place.

Pro Helvetia tient en outre des séances régulières avec Présence Suisse (PRS) et étudie le potentiel de collaborations éventuelles dans le domaine culturel. Elle participe ainsi avec des projets de son programme culturel «Swiss Made in Russia» aux festivités pour les 200 ans de relations diplomatiques entre la Suisse et la Russie, et avec un projet de «Viavai» au programme que PRS organise en prélude à l'Exposition universelle de Milan.

Les programmes d'échanges sont eux aussi l'occasion pour la fondation d'entretenir les contacts avec le DFAE comme avec les villes et cantons. C'est ainsi sur la suggestion des consulats généraux de Suisse à Strasbourg et à Stuttgart que la fondation a lancé Triptic, le programme consacré à la région du Rhin supérieur et qui est mis en œuvre de concert avec les quatre cantons d'Argovie, de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne et du Jura. «Viavai» travaille étroitement avec le consulat général de Milan, les cantons du Tessin et du Valais et la ville de Zurich.

B. Rapport de l'organe de vérification des comptes

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a contrôlé les comptes 2013 de Pro Helvetia et les a estimés conformes dans son rapport daté du 11.03.2014. Il recommande de les approuver.

C. Recommandations au Conseil fédéral

Le conseil de la fondation a soumis pour approbation au Conseil fédéral le rapport de gestion 2013, comprenant les comptes annuels. Le rapport de l'organe de révision du 11.03.2014 est soumis pour prise de connaissance.

D. Décisions du Conseil fédéral

Lors de sa séance du 9.4.2014, le Conseil fédéral a approuvé le rapport de gestion, comprenant les comptes annuels, pour 2013. Le Conseil fédéral a également pris connaissance du rapport de l'organe de révision et donné décharge aux membres du conseil de fondation pour l'exercice 2013.

E. Autres événements d'importance

Le Conseil fédéral a, le 18.12.2013, nommé le nouveau président de la fondation en la personne de Charles Beer, ancien conseiller d'État genevois, entré en fonction au 1.1.2014. Mario Annoni a quitté ses fonctions de président du conseil de fondation le 31.12.2013 au terme de ses huit ans de mandat.

Appréciation des résultats 2013 en bref

L'exercice 2013 de Swissmedic s'est soldé par un déficit de 2,9 millions de francs. Ce déficit s'explique principalement par le fait que les émoluments liés aux procédures ont été moins élevés que prévu. Les réserves se montent à 6,4 millions. Cela ne remet pas en cause la santé financière à moyen terme de l'institut puisqu'une deuxième hausse des émoluments est prévue en 2015.

Les objectifs stratégiques fixés tant dans le mandat de prestations 2011-2015 que, de manière plus détaillée, dans le contrat de prestations 2013 ont été largement atteints.

Il faut saluer une fois de plus les bons résultats enregistrés par Swissmedic en matière de respect des délais pour les processus d'autorisation de mise sur le marché.

Sur le plan international, Swissmedic a clos en 2013 les négociations avec l'Institut allemand pour les médicaments et les produits médicaux et avec le Ministère coréen de la sécurité alimentaire et des médicaments. Le Conseil fédéral a approuvé les accords correspondants.

L'amélioration du site internet et les entretiens réguliers menés avec les représentants des patients et des consommateurs ont renforcé la politique active d'information du public et des professionnels. Les 26 manifestations organisées ont rencontré un large écho, de même que les 8 rencontres portant sur des thèmes actuels organisées avec l'industrie.

Dans le domaine des médicaments, le système de surveillance et de contrôle du marché fonctionne bien. Des mesures de renforcement du contrôle du marché des produits médicaux ont été prises en accord avec les autorités européennes de surveillance.

Suite au renforcement de sa division Droit pénal, Swissmedic a pu mener nettement plus de procédures pénales qu'en 2012.

Enfin, Swissmedic reste un employeur attractif et concurrentiel sur le marché, qui investit de manière conséquente dans la formation de son personnel pour atteindre les objectifs de l'institut.

Le Conseil fédéral attend de Swissmedic qu'il présente des comptes équilibrés jusqu'à la fin du mandat de prestations et que les progrès en matière de respect des délais pour les processus d'autorisation se poursuivent.

Chiffres clés	2013	2012
---------------	------	------

Chiffres financiers et ressources humaines

Chiffre d'affaires (mio CHF)	85,5	82,1
Perte nette (mio CHF)	-2,9	-0,3 ¹
Total du bilan (mio CHF)	109,9	95,3
Part des fonds propres en %	19,0	38,0 ¹
Effectifs (postes à temps plein)	358,6	357,3

Chiffres-clés spécifiques à l'établissement

Nombre de demandes reçues	13 186	11 024
Respect des délais (en %)	90,4	92,2
Nombre d'autorisations d'exploitation	4 690	4924
Nombre d'annonces de pharmacovigilance	8 442	7822
Nombre de procédures de droit pénal engagées	60	31

Contribution fédérale et émoluments encaissés

Contribution fédérale (mio CHF)	14,7	15,2
Émoluments (mio CHF)	70,6	66,7

¹ Corrigé par rapport au rapport précédent en raison des modifications des prescriptions en matière d'établissement des comptes conformément aux IFRS (IAS 19), qui doivent être appliquées avec effet rétroactif à dater de 2012.

A. Réalisation des objectifs en 2013*

1. Priorités stratégiques (chapitre 9.2 du MP)

Participer activement aux modifications de lois et d'ordonnances prévues dans le domaine des produits thérapeutiques

La participation active de Swissmedic, en sa qualité d'autorité compétente, s'est concentrée sur le projet de révision de la loi sur les produits thérapeutiques et sur la ratification de la Convention «Medicrime» du Conseil de l'Europe. Pour ces deux projets de textes législatifs, l'institut a respecté les délais qui lui étaient impartis pour fournir sa contribution, considérable, dans le cadre de la planification glissante définie par l'OFSP.

Informar activement le public au sujet des produits thérapeutiques

Depuis janvier 2013, Swissmedic met à disposition une nouvelle plateforme de publication sur laquelle figurent

les informations professionnelles et les informations destinées aux patients concernant tous les médicaments autorisés. Elle permet ainsi aux professionnels et au public de s'informer à tout moment de manière exhaustive sur les avantages et les risques des médicaments. Swissmedic a répondu en 2013 à plus de 6600 requêtes de particuliers et de professionnels ainsi qu'à plus de 700 demandes des médias. Elle a également informé activement et rapidement quant aux risques nouvellement identifiés de produits thérapeutiques. Les moyens de contraception hormonaux (pilules) ont notamment suscité un très grand intérêt. Outre les publications effectuées sur le site Internet et les informations transmises aux représentants des médias, Swissmedic a incité la Société suisse de gynécologie et d'obstétrique à élaborer des listes de contrôle destinées aux médecins prescripteurs et des documents d'information destinés aux patientes, afin de garantir l'utilisation la plus sûre possible de ces médicaments. Depuis 2013, en raison de difficultés de livraison, Swissmedic publie désormais également une liste des demandes d'importation de médicaments étrangers approuvées. Les mesures correctives concernant les dispositifs médicaux sont publiées chaque semaine sur la page d'accueil de Swissmedic. En 2013, 625 annonces ayant trait à la sécurité ont été publiées à l'intention des utilisateurs. Swissmedic a par ailleurs poursuivi ses activités de sensibilisation aux risques liés à l'importation illégale de produits thérapeutiques en publiant des résultats d'analyses. Ses activités ont porté leurs fruits puisque, depuis la mi-2012, le nombre des importations illégales de médicaments est en recul.

S'établir en tant qu'autorité digne de confiance sur le plan national

La collaboration entre Swissmedic et les associations de patients et de consommateurs a été repensée. Un groupe de travail composé de représentants de ces associations doit notamment être mis sur pied. En 2013, les 26 manifestations qui ont été organisées ont suscité un vif intérêt. Huit rencontres portant sur des sujets d'actualité ont en outre eu lieu avec des fédérations industrielles, dont une consultation concernant les médicaments dits «biosimilaires» et un atelier sur l'évolution de la pratique en matière de génériques. Le site Internet de Swissmedic a été remanié et techniquement optimisé.

Intensifier la collaboration internationale

Au cours de l'année, les négociations portant sur un accord avec l'Institut allemand des médicaments et des produits thérapeutiques (*Bundesinstitut für Arzneimittel und Medizinprodukte*) se sont achevées ; le Conseil fédéral a approuvé cet accord le 13.11.2013. Les pourparlers avec le ministère coréen de la sécurité alimentaire et des médicaments ont également abouti et les deux conventions ont été signées en janvier 2014. En sep-

tembre 2013, le Conseil fédéral a avalisé l'adaptation du mandat de prestations de Swissmedic et habilité l'institut à participer à des projets de coopération au développement. La collaboration avec la Direction du développement et de la coopération (DDC) et avec la Fondation Bill & Melinda Gates représente un premier projet dans ce domaine. Le protocole d'entente (*Memorandum of Understanding*) correspondant a été signé à Berne le 22.1.2014. Dans le domaine de la surveillance des dispositifs médicaux, la coopération s'est intensifiée. Swissmedic a participé à des inspections internationales effectuées au sein de l'UE par les organismes d'évaluation de la conformité chargés d'évaluer les produits avant leur mise sur le marché.² Dans le cadre des préparatifs liés à l'intensification de la coopération avec les administrations partenaires, des modèles communs ont été élaborés pour l'examen des demandes d'autorisation.

Maintenir le niveau de qualité des autorisations d'exploitation et des inspections d'exploitation

La mise en place d'un système efficace d'autorisations d'exploitation, fondé sur des inspections régulières et ciblées effectuées tant par Swissmedic que par les services d'inspection cantonaux, garantit une surveillance exhaustive des quelque 1200 fabricants et distributeurs de principes actifs, médicaments et transplants standardisés en Suisse. Parallèlement, on a veillé à ce que tous les services d'inspection de Suisse continuent à intégrer et à appliquer les prescriptions internationales, qui évoluent en permanence. S'agissant des essais cliniques, Swissmedic procédera dès 2014, dans le cadre de la nouvelle répartition des compétences, à des contrôles d'études plus nombreux. Les préparatifs et formations internes nécessaires à cet effet ont eu lieu en 2013.

Les autorisations de mise sur le marché des médicaments sont octroyées dans le but d'améliorer systématiquement, sans perte de qualité, la transparence, l'efficacité (optimisation des processus) et la cohérence (égalité de traitement des parties prenantes et des procédures)

Dans le secteur Mise sur le marché, le défi principal reste le respect des délais pour tous les types de demandes sans compromettre la qualité des tâches d'expertise. À la mi-2013, la proportion des délais respectés toutes demandes confondues atteignait 97 % mais, du fait d'une charge de travail intense liée à un changement de système informatique de grande envergure, elle a ensuite reculé pour s'établir globalement à 90 % fin 2013. Le respect des délais de traitement des demandes de première autorisation, qui ont trait à la

² Cette collaboration est fondée sur l'Accord relatif à la reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité conclu entre la Confédération suisse et la Communauté européenne.

mise sur le marché de nouveaux produits, a été meilleur qu'en 2012, puisque le calendrier a été tenu pour 91 % des dossiers, contre 74 % l'année précédente. Le nombre de demandes reçues pendant l'exercice sous revue a continué d'augmenter.

Les mesures lancées en 2012 pour optimiser les processus internes se sont poursuivies en 2013.

Les mesures réglementaires destinées à optimiser les procédures et à améliorer la transparence ont découlé de la révision des instructions portant sur les médicaments déjà autorisés à l'étranger (art. 13 LPTh), sur les «biosimilaires», sur les principes actifs connus et sur les nouvelles exigences en matière d'emballage des médicaments à la suite de la révision de l'ordonnance sur les exigences relatives aux médicaments (OEMéd). Au total, onze demandes ont été déposées pour des procédures avec préavis, lesquelles sont possibles depuis le 1.1.2013.

Les processus de vigilance sont optimisés et les structures et les systèmes correspondants sont perfectionnés

En 2013, l'échange électronique d'annonces relevant de la vigilance avec cinq entreprises pilotes de l'industrie a eu lieu exclusivement via le portail mis en place en 2012. Certaines améliorations nécessaires du système ayant été effectuées fin 2013, d'autres entreprises devraient les rejoindre en 2014. Afin de pouvoir recueillir par voie électronique les notifications d'effets secondaires émanant des professionnels médicaux, le développement d'un système supplémentaire a été lancé en 2013. Professionnels et associations y ont été associés dès la phase de conception, afin qu'un maximum d'utilisateurs y adhère. Ce système devrait être mis en place dans toute la Suisse d'ici à l'automne 2014. Dans le domaine des dispositifs médicaux, les processus et bases de données ont également été améliorés en 2013 pour continuer à traiter efficacement les annonces relevant de la vigilance et à assurer les échanges avec la banque de données européenne EUDAMED.

Procéder à un contrôle du marché sur la base de la gestion des risques, en mettant l'accent sur la réduction des risques pour la santé

Afin d'identifier rapidement les signaux pertinents pour la santé et de prendre les mesures correctives qui s'imposent, toutes les annonces concernant des effets indésirables et des défauts de qualité sont évaluées sur la base de la gestion des risques. Des produits présentant de graves problèmes de qualité ont été retirés du marché en quelques jours et l'information correspondante a été transmise aux professionnels. Dans 37 cas, les professionnels ont été informés par circulaire de nouvelles connaissances concernant la sécurité des médicaments. Dans le domaine des dispositifs médicaux, les annonces d'incidents graves ont augmenté de plus de

25 %. Les échanges avec les autorités de surveillance européennes ont permis d'introduire et de mettre en œuvre les mesures de correction nécessaires.

Respecter les exigences posées par la législation sur les produits thérapeutiques au moyen de poursuites pénales menées efficacement en fonction du degré de gravité des risques et en sanctionnant les atteintes criminelles à la sécurité des produits thérapeutiques

En 2013, Swissmedic a réussi à mener sensiblement plus de procédures pénales qu'au cours de l'année précédente grâce aux ressources humaines supplémentaires mises à disposition pour les poursuites pénales dès 2012. Le traitement des dossiers en suspens a été achevé, et de nouveaux dossiers ont pu être ouverts. La durée du traitement et la qualité des procédures ont encore été optimisées.

2. Objectifs financiers

Conformément à la loi sur les produits thérapeutiques (LPTh), Swissmedic finance ses dépenses grâce aux contributions fédérales (près de 20 %) et aux émoluments et redevances perçus (plus de 80 %). L'institut tient sa propre comptabilité et peut constituer des réserves appropriées pour financer ses investissements futurs et couvrir d'éventuelles pertes (art. 68 et 77-79 LPTh).

L'exercice comptable 2013 a clôturé (au niveau de l'entreprise) sur une perte de 2,9 millions, alors que le budget prévoyait un bénéfice de 1,1 million. La différence provient principalement de la colonne des recettes, les émoluments perçus pour les procédures ayant été inférieurs aux prévisions. Compte tenu des modifications comptables liées aux engagements de prévoyance (IAS 19, suppression de la méthode du corridor), on a dû procéder à un retraitement (*restatement*) pour l'exercice 2012, ce qui a entraîné des transferts entre les fonds propres et les fonds étrangers à long terme. À fin 2013, les réserves s'élevaient à 6,4 millions environ, soit nettement en deçà du plafond de 40 millions défini dans le mandat de prestations.

L'ordonnance sur les émoluments des produits thérapeutiques révisée est entrée en vigueur le 1.1.2013. Elle entraînera une hausse des émoluments de procédure en deux étapes (la seconde débutant en 2015), et une amélioration du taux de couverture des coûts.

3. Objectifs de la politique du personnel et de prévoyance

Pour Swissmedic, le but ultime de la politique du personnel et de prévoyance est de disposer des compétences techniques et de direction nécessaires pour atteindre les objectifs de l'entreprise.

Sur le marché du travail, Swissmedic est perçue comme un employeur attrayant et concurrentiel. Les postes vacants peuvent ainsi être occupés par des personnes

aux qualifications appropriées. Le taux de rotation du personnel (collaborateurs ayant résilié leur contrat de travail) s'élève pour l'exercice sous revue à 4,5 %.

Conformément aux objectifs de l'entreprise, Swissmedic investit systématiquement dans le développement et la formation continue de son personnel. L'institut propose quatre places d'apprentissage de laborantin en chimie ou en biologie. Les étudiants peuvent y faire des stages, en particulier dans le domaine juridique, et quatre personnes en ont saisi l'occasion.

Une gestion cohérente de la santé a permis d'abaisser l'absentéisme de sept à environ six jours par poste à plein temps au cours des quatre dernières années. Pendant l'exercice sous revue, les effectifs de Swissmedic étaient composés à environ 2 % de collaborateurs handicapés, et l'institut a accompagné des personnes atteintes d'affections de longue durée lors de leur réintégration.

4. Coopérations et participations

S'agissant de l'enregistrement et de l'évaluation des annonces d'effets indésirables de médicaments, Swissmedic a mis en place un réseau de «pharmacovigilance» composé de six centres régionaux (hôpitaux universitaires de toutes les régions du pays et hôpital régional du Tessin). Cette collaboration est constructive, puisqu'elle permet de tirer parti des connaissances pharmacologiques des hôpitaux universitaires lors de la première évaluation des annonces, et offre aux professionnels qui transmettent ces annonces un interlocuteur régional.

La collaboration avec les services d'inspection cantonaux est bien rodée. Tous les services d'inspection sont accrédités ISO 17020, ce qui garantit une procédure uniforme dans toute la Suisse.

Dans le cadre de la convention de prestations conclue avec l'OFSP en matière d'inspections, Swissmedic réalise des prestations techniques concernant les transplants et les laboratoires de diagnostic – activités relevant de la souveraineté de l'Etat placées sous la surveillance de l'OFSP.

B. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision (Contrôle fédéral des finances, CDF), qui a vérifié les comptes annuels de Swissmedic (conformément à l'art. 74, let. a, LPTh), les a jugés conformes et recommande de les approuver.

Le CDF a également vérifié le rapport sur l'exécution du mandat de prestations et du contrat de prestations (art. 74, let. b, LPTh), et ses conclusions sont là encore favorables.

C. Prise de position du Conseil fédéral

Le rapport de Swissmedic pour l'exercice 2013 a été établi conformément aux normes en vigueur (loi sur les produits thérapeutiques, mandat de prestations 2011-2015). À noter que les compétences du propriétaire, qui incluent celles concernant liées à l'établissement des comptes, incombent au DFI.

Le chef du DFI a approuvé le rapport d'activité et les comptes annuels 2013 de Swissmedic et a pris connaissance du rapport de l'organe de révision sur la vérification des comptes annuels et sur l'exécution du mandat de prestations et du contrat de prestations. C'est sur cette base qu'il a donné décharge au Conseil de l'institut pour l'exercice 2013.

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle IPI

Internet : www.ipi.ch

Siège : Berne

Forme juridique : Établissement de la Confédération

Conseil de l'Institut : Felix Hunziker-Blum (président), Roman Boutellier, François Curchod, Alexandra Frei, Jean-Pierre Maeder, Vincenzo Pedrazzini, Matthias Ramsauer (SG DFJP), Beatrice Renggli, Sara Stalder

Directeur : Roland Grossenbacher

Révision externe : Contrôle fédéral des finances, Berne

Appréciation des résultats de 2013 en bref

Une législation spéciale détaillée régleme les *prestations à caractère monopolistique* fournies par l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI), dont la charge de travail dépend exclusivement du nombre des procédures de dépôt. L'IPI n'a donc pas d'objectifs à atteindre au-delà de ceux prévus dans le mandat de prestations que lui confère la loi. Même si la charge de travail a augmenté dans le domaine des marques, les délais de traitement demeurent extrêmement courts. Les procédures se distinguent par leur grande simplicité et la part des démarches accomplies par voie électronique a encore augmenté. Côté brevets, la baisse observée des demandes de brevets nationaux au profit des brevets européens s'est poursuivie.

En ce qui concerne les *tâches ministérielles*, l'IPI n'a assumé en 2013 la responsabilité d'aucun projet relevant des objectifs de la législature ou des objectifs annuels du Conseil fédéral. Quant aux travaux liés aux objectifs de la période précédente, ils ont progressé selon le calendrier défini : le 21.6.2013, le Parlement a adopté une révision de la loi sur la protection des marques et une nouvelle loi pour la protection des armoiries (projet « Swissness »), tandis que le groupe de travail institué en août 2012 afin d'améliorer la gestion collective des droits d'auteur et des droits voisins (AGUR12) a publié en décembre 2013 son rapport final, dans lequel il formule des recommandations pour adapter le droit d'auteur aux progrès technologiques.

Les *services commerciaux* ont généré des revenus qui ont couvert les coûts induits.

Pour ce qui est des finances, une hausse modérée des émoluments au 1.1.2014 a permis d'éliminer un *déficit structurel de financement*. Enfin, les *objectifs en matière d'emploi et de prévoyance professionnelle* ont été atteints : il a notamment été possible de maintenir un niveau élevé de qualification et de performance du personnel, alors même que les exigences n'ont cessé d'augmenter pour des effectifs inchangés.

L'organe de révision a certifié les comptes annuels sans réserve ni remarque.

Chiffres-clés	2012/13	2011/12
Finances et personnel		
Chiffre d'affaires (mio CHF)	43,9	43,5
Perte nette (mio CHF)	-2,4	-6,4
Total du bilan (mio CHF)	101,4	103,9
Ratio de fonds propres en %	55,3	56,3
Effectif du personnel (nombre d'EPT) ¹⁾	214	215

Chiffres-clés spécifiques à l'établissement

Enregistrements de marques	14 439	14 348
Enregistrements internationaux de marques avec extension de la protection à la Suisse	14 013	12 873
Délivrances de brevets au niveau national	475	433
Brevets européens prenant effet en Suisse / au Liechtenstein	54 907	50 167

Contributions fédérales et émoluments

Contributions fédérales (mio CHF)	0	0
Émoluments (mio CHF)	36,9	36,0

¹⁾ Moyenne annuelle

A. Réalisation des objectifs 2013

1. Priorités stratégiques

- *Prestations à caractère monopolistique*

L'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI) a pour mission première de délivrer et gérer des titres de protection au sens du droit de la propriété intellectuelle. La fourniture de ces *prestations à caractère monopolistique* est régie par des dispositions matérielles détaillées figurant dans des lois et des ordonnances, qui définissent précisément la pratique en matière d'examen et la procédure applicable. La charge de travail de l'IPI dépend directement et exclusivement du nombre des demandes d'enregistrement et des demandes de modification du registre des brevets, dont l'évolution échappe au contrôle de l'Institut. Vu, de plus, que le montant des émo-

luments perçus par l'IPI est soumis à l'approbation du Conseil fédéral, il n'existe qu'une marge de manœuvre restreinte pour fixer, dans le domaine des prestations à caractère monopolistique, des objectifs stratégiques allant au-delà du mandat de prestations prévu dans la loi.

Les demandes d'enregistrement de marques au niveau national ont légèrement progressé par rapport à l'exercice précédent. Quant aux demandes de prolongation de la protection, elles ont, contre toute attente, enregistré une nette hausse. La part des démarches accomplies par voie électronique continue d'augmenter et atteint un niveau élevé. Le Tribunal fédéral a de nouveau confirmé les critères d'examen appliqués par l'IPI concernant les indications de provenance. Les procédures se distinguent par leur grande simplicité et, de manière générale, les délais de traitement sont extrêmement courts. L'Institut entretient par ailleurs d'excellentes relations avec l'office de l'UE chargé de l'harmonisation dans le marché intérieur et collabore efficacement avec les organismes internationaux.

Après plusieurs années en sous-effectifs dans le domaine des brevets, le nombre de collaborateurs a de nouveau pu être adapté à la charge de travail. Les enregistrements de brevets nationaux ont connu momentanément une forte hausse en raison d'une utilisation abusive de la procédure par un seul et même déposant. Sans cette évolution extraordinaire, la baisse légère mais régulière du nombre des enregistrements nationaux au profit du système européen des brevets s'est confirmée.

- *Tâches ministérielles*

En ce qui concerne les *tâches ministérielles*, c'est-à-dire les tâches consistant à préparer les objets destinés au gouvernement et au Parlement, le Conseil fédéral et le Département fédéral de justice et police (DFJP) sont habilités à donner des instructions à l'IPI : ils peuvent non seulement lui fixer des objectifs à court et moyen termes, mais aussi exercer une influence directe sur son travail et lui confier des mandats.

Compte tenu des priorités politiques fixées, l'arrêté fédéral du 15.6.2012 sur le programme de la législature 2011 à 2015 (FF 2012 6667) ne contient aucun objectif dont la réalisation relève, au sein de l'administration fédérale, de la responsabilité de l'IPI. Le Conseil fédéral n'avait pas non plus arrêté pour 2013 d'objectif ressortissant à la compétence première de l'Institut. Les travaux relatifs aux deux objectifs importants qui ont ponctué l'exercice précédent se sont néanmoins poursuivis pendant l'année sous revue, comme il en est rendu compte ci-après.

- *Protection de la marque « Suisse »*

Après trois ans et demi d'intenses débats parlementaires, le projet « Swissness », qui prévoit une révision de la loi sur la protection des marques (LPM) et une nouvelle loi pour la protection des armoiries (LPASP), a été adopté par les Chambres fédérales à une nette majorité, lors du vote final du 21.6.2013.

De larges pans du projet étaient incontestés : l'autorisation d'utiliser la croix suisse pour des produits suisses, la distinction entre armoiries de la Confédération et croix suisse, la possibilité d'enregistrer les indications géographiques pour les produits non agricoles (par ex. « Genève » pour des montres) et la création de nouveaux instruments pour relever le niveau de protection des indications de provenance à l'étranger ont, d'emblée, recueilli un accueil largement favorable. Les avis étaient en revanche contrastés en ce qui concerne les conditions à remplir pour que des produits et des services puissent se prévaloir de l'appellation suisse. Les Chambres ont suivi sur les points essentiels la solution proposée par le Conseil fédéral en y apportant des précisions.

- *Adaptation du droit d'auteur à l'état actuel de la technique*

La cheffe du DFJP avait institué, le 8.8.2012, un groupe de travail chargé d'améliorer la gestion collective des droits d'auteur et des droits voisins (AGUR12). Concrètement, le groupe de travail avait pour mission, d'une part, de formuler des propositions pour adapter le droit d'auteur à l'état actuel de la technique et, d'autre part, d'examiner des solutions pour rendre la gestion collective plus efficace et plus avantageuse.

Composé d'artistes et de représentants des producteurs, de l'économie, des utilisateurs et des consommateurs, l'AGUR12 s'est penché de manière approfondie, pendant plus d'un an, sur les nombreuses problématiques touchant au droit d'auteur à l'ère du numérique. Dans le rapport final qu'il a publié le 6.12.2013, le groupe de travail a défini un train de mesures, subdivisées en cinq axes thématiques : améliorer les informations destinées aux utilisateurs, développer les offres légales et, partant, accroître leur attrait, simplifier la lutte contre le piratage, renforcer l'efficacité et la transparence des sociétés de gestion et adapter les restrictions du droit d'auteur aux nouvelles évolutions. Ces recommandations s'adressent, pour partie, aux ayants-droits et aux sociétés de gestion et, pour partie, au législateur et à l'administration. Il est prévu que les téléchargements à partir d'internet restent autorisés. La mise en ligne illégale de contenus continuera en revanche d'être interdit.

- *Services commerciaux*

Conformément au mandat que lui confère la loi, l'IPi fournit aussi des prestations d'information sur la base du droit privé.

Les résultats concernant les recherches en brevets et en technologies se sont maintenus au niveau de l'exercice précédent, dépassant même légèrement l'important chiffre d'affaires de 4,5 millions de francs généré l'an dernier. La baisse des demandes de recherches de marques s'est quant à elle poursuivie. Il a néanmoins été possible d'atteindre l'objectif fixé en matière de couverture des coûts dans ces deux domaines.

2. Objectifs financiers

L'exercice 2012/2013 s'est conclu sur une perte de près de 2,4 millions, qui a été couverte par des fonds issus des réserves, dont le montant n'est désormais plus que de 56,1 millions. La dissolution d'un compte de régularisation concernant la contribution financière de la période précédente au Tribunal fédéral des brevets a permis d'améliorer le résultat d'environ 600 000 francs. Sans ce facteur extraordinaire, l'Institut aurait de nouveau essuyé des pertes à hauteur de 3 millions, alors même que les recettes issues des émoluments ont été légèrement supérieures aux attentes. Ces chiffres confirment la constatation faite au cours de la période précédente, à savoir que l'IPi présente un déficit structurel de quelque 3 millions. A la lumière de ce constat, le Conseil de l'Institut avait décidé, à l'automne 2012, d'augmenter modérément les annuités de brevets et la taxe de prolongation pour les marques. Approuvées par le Conseil fédéral le 1.5.2013, ces augmentations ont pris effet le 1.1.2014.

3. Emploi et prévoyance

Nonobstant la hausse croissante des exigences avec des effectifs qui n'ont pas évolué, l'Institut a pu maintenir, comme souhaité, le niveau élevé de qualification et de performance de son personnel. La proportion de femmes à des postes de cadre est restée stable à 24,4 pour-cent, tandis que la part des collaborateurs travaillant à temps partiel a continué d'augmenter (34,0 %, contre 32,8 % l'année précédente). Le nombre de places d'apprentis et de stagiaires (employés de commerce et informaticiens) est passé de 11 à 14.

Dans la perspective de l'abaissement du taux d'intérêt technique de PUBLICA au 1.1.2015, l'Institut a décidé de mettre en œuvre les mesures d'accompagnement préconisées par le Conseil fédéral pour maintenir le niveau de prestations actuel (répartition proportionnelle des provisions et augmentation des cotisations d'épargne).

B. Rapport de l'organe de révision

Dans son rapport du 30.8.2013 à l'attention du Conseil de l'Institut, l'organe de révision relève que les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 30.6.2013 offrent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats réels, dans le respect des Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) et conformément à la loi fédérale sur le statut et les tâches de l'Institut Fédéral de la Propriété intellectuelle (LIPI). Les comptes annuels ont donc été certifiés sans réserve ni remarque. Le 14.11.2013, le Conseil de l'Institut a approuvé à l'unanimité le *rapport de gestion* 2012/2013 de la direction limité à la gestion de l'entreprise. Il a également pris acte du rapport de l'organe de révision et approuvé les comptes annuels pour la période comptable allant du 1.7.2012 au 30.6.2013.

C. Propositions au Conseil fédéral

Le *rapport d'activité* du directeur au sens de l'art. 5, al. 2, LIPI est un rapport circonstancié à l'attention du Conseil fédéral qui porte sur l'ensemble des activités de l'IPi et couvre une année civile, suivant en cela l'agenda des organes de direction politique et de surveillance. Il comprend une partie spécifique sur les résultats de la révision par le Contrôle fédéral des finances et sur l'approbation du rapport et des comptes annuels par le Conseil de l'Institut.

Le DFJP a soumis pour approbation au Conseil fédéral le rapport d'activité relatif à l'exercice 2013, en lui proposant de donner décharge au Conseil de l'Institut.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral a adopté, le 9.4.2014, le rapport d'activité de l'IPi et, par conséquent, donné décharge au Conseil de l'Institut.

Institut fédéral de métrologie METAS

Internet: www.metas.ch

Siège: Kôniz

Forme juridique: Établissement de la Confédération

Conseil de l'Institut: Martina Hirayama (présidente),
Ulrich W. Suter (vice-président), Thierry J. L. Courvoisier,
Tony Kaiser, Matthias Kaiserswerth

Directeur: Christian Bock

Révision externe : Contrôle fédéral des finances, Berne

Appréciation des résultats de 2013 en bref

L'Institut fédéral de métrologie METAS a commencé ses activités le 1.1.2013. Son premier exercice s'est révélé très positif.

Selon le point de vue du Conseil fédéral, les objectifs stratégiques fixés pour 2013 ont été atteints. Les prestations ont été fournies à la satisfaction des clients. Grâce à son vaste savoir-faire technico-scientifique, METAS est un partenaire de coopération pour l'industrie intéressant dans divers domaines. Depuis début 2013, METAS est un partenaire de recherche CTI ayant droit aux contributions: un premier projet CTI a été approuvé en juin 2013. Lors de la fixation des contrôles en métrologie légale, la priorité a été donnée aux instruments de mesure dont les erreurs génèrent des coûts élevés. METAS remplit les tâches qui lui sont imparties en tant qu'Institut national de métrologie de la Suisse.

Les objectifs financiers ont été atteints. Le taux d'autofinancement atteignait 45,5 pour-cent et l'exercice s'est clôturé sur un bénéfice de 4,0 millions de francs.

S'agissant des objectifs en matière de personnel et de prévoyance, METAS tient aussi bien le cap. Le passage à une unité décentralisée de l'administration fédérale n'impliquait pas de grands changements au niveau du personnel. L'ensemble du personnel de METAS est soumis à la loi du 24.3.2000 sur le personnel de la Confédération (LPers) et il est assuré auprès de la Caisse de pension de la Confédération PUBLICA dans une caisse de prévoyance propre. Outre la LPers, l'ordonnance de METAS du 24.10.2012 relative à son personnel représente la base du droit du personnel.

Le Conseil fédéral escompte que METAS, avec ses travaux de recherche et de développement, continue à offrir des prestations conformes au niveau actuel de l'évolution scientifique et technologique.

Chiffres-clés	2013	*2012
Finances et personnel		
Chiffre d'affaires (mio CHF)	45,4	*
Bénéfice net (mio CHF)	4,0	*
Total du bilan (mio CHF)	33,5	*
Ratio de fonds propres en % ¹⁾	-19,8	*
Effectif du personnel (nombre d'EPT)	150,3	*

Chiffres-clés spécifiques à l'établissement

Pourcentage de personnes en formation (%)	10,1	
Pourcentage de femmes %	14,5	
Pourcentage de femmes exerçant une fonction technico-scientifique (%)	8,2	*
Part des dépenses R+D (%)	9,4	*
Nombre de CMCs déclarées (aptitudes en matière de mesures et d'étalonnages) ²⁾	294	356
Taux d'exécution en métrologie légale (%)	91	92
Taux d'investissement (investissements net par rapport aux coûts d'acquisition de la fortune de placement (en %))	4,2	*

Contribution fédérale et revenus d'émoluments

Indemnités au sens de l'art. 3, al. 2, let. a à h et al. 3 et 4 LIFM (tâches d'un Institut de métrologie national) (mio CHF)	26,5	*
Indemnités au sens de l'art. 3, al. 5 LIFM (autres tâches assignées) (mio CHF)	4,8	*
Émoluments (mio CHF)	6,4	*

* METAS a commencé ses activités le 1er janvier 2013. Les chiffres des années précédentes ne sont donc partiellement comparables, et certains ne sont plus déterminables.

¹⁾ Les gains ou pertes actuariels de la caisse de prévoyance METAS sont saisis directement dans le capital propre.

²⁾ Sur les 294 CMCs déclarées en 2013, 21 reviennent à l'Institut désigné IRA et 2 à l'Institut désigné PMOD.

A. Réalisation des objectifs 2013

L'Institut fédéral de métrologie METAS a commencé son activité le 1.1.2013. La loi fédérale du 17.6.2011 sur l'Institut fédéral de métrologie (LIFM) est entrée en vigueur à la même date.

1. Priorités stratégiques

METAS est l'Institut national de métrologie de la Suisse. Il lui appartient, entre autres tâches principales, de créer les conditions nécessaires pour que l'économie, la recherche et l'administration suisse puissent réaliser des mesures avec l'exactitude requise. Il doit en outre garantir que les mesures nécessaires à la protection des personnes et de l'environnement sont toujours correctes et conformes aux dispositions légales. METAS veille à mettre à la disposition de l'économie et de la science suisse l'infrastructure métrologique nécessaire et les bases de mesure et prestations métrologiques requises: soit par des activités propres, des coopérations ou des partenariats appropriés avec des instituts de métrologie étrangers.

METAS a atteint ces objectifs relatifs aux tâches pendant l'année du rapport. Avec ses prestations, METAS a pu couvrir en majeure partie et à la satisfaction des clients les besoins de l'industrie ainsi que ceux du domaine réglementé par la loi. Cela se traduit par un faible nombre de réclamations par rapport aux certificats délivrés. Environ 40 pour-cent des prestations d'étalonnage et de mesure ont été fournies à des clients étrangers. Pour METAS, s'imposer dans ce domaine face à d'autres instituts nationaux de métrologie concurrents représente un très grand défi, compte tenu de la force du franc suisse et des coûts élevés en Suisse.

METAS veille à ce que ses prestations bénéficient de la reconnaissance nécessaire prévue par les Accords internationaux y relatifs.

Pour conserver cette reconnaissance dans le cadre des accords y relatifs, METAS a participé à des intercomparaisons, organisé des évaluations par des pairs (Peer Reviews) et fait évaluer son système de qualité avec succès.

METAS suit les développements scientifiques et techniques et maintient ses compétences au niveau actuel.

METAS réalise régulièrement des travaux de recherche et de développement (R+D) dans le but d'améliorer et d'élargir son offre de prestations dans l'intérêt de l'économie suisse et du public. Il entretient en outre des contacts étroits avec ses clients et il est bien inséré dans les réseaux internationaux. Il collabore activement au sein de l'Association européenne des instituts de métrologie nationaux EURAMET et participe par des projets propres au Programme européen de recherche en métrologie (EMRP). En 2013, des chercheurs de METAS ont travaillé sur 32 projets, dont 26 étaient cofinancés en partie par des fonds de tiers, 24 dans le cadre de l'EMRP, un par le Fonds national et un par la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI).

C'est le Conseil de l'Institut qui fixe le programme R+D de METAS. Lors d'une réunion spéciale consacrée à la

stratégie à moyen terme de METAS dans le domaine R+D, le Conseil de l'Institut a évalué les potentiels de METAS en se fondant sur une analyse stratégique du portefeuille de METAS. Le Conseil de l'Institut a notamment (1) adopté le programme R+D pour les prochaines années (2), identifié les domaines où METAS pourrait renforcer sa position future en développant ses compétences (production industrielle, protection de la santé et de l'environnement) et (3) chargé METAS d'élaborer des propositions de projets concrètes en 2014.

Outre l'accent mis sur la recherche appliquée et le développement, METAS pratique aussi la recherche fondamentale métrologique dans des domaines sélectionnés. Il apporte ainsi une contribution importante au développement du Système international d'unités (SI), qui correspond à l'importance économique et technologique de la Suisse. Au centre de ses activités figure la nouvelle définition du kilogramme ainsi que les mesures de référence pour des mesures électriques de précision.

METAS soutient de manière ciblée le processus d'innovation et la compétitivité de l'économie suisse avec les connaissances de ses experts et l'infrastructure métrologique, ainsi qu'avec des projets de recherche appliquée.

Le vaste savoir-faire technico-scientifique de METAS est précieux pour l'industrie, non seulement sous forme de prestations d'étalonnages et de mesures, mais aussi directement pour le développement des produits et des processus. C'est la raison pour laquelle METAS est un partenaire de coopération intéressant dans différents domaines pour l'économie suisse. Depuis début 2013, METAS est un partenaire de recherche CTI ayant droit aux contributions. Un premier projet CTI a été approuvé en juin 2013, un autre est en train d'être évalué par la CTI, et une série de projets avec des partenaires industriels sont en cours d'élaboration.

Dans l'exécution de la loi et l'organisation de celle-ci, METAS tient compte non seulement des aspects techniques mais également des aspects de risques.

En métrologie légale, au moment de la fixation des objectifs avec les cantons et de l'élaboration du programme pour le contrôle ultérieur, il a été décidé de contrôler en priorité les types d'instruments de mesure produisant des mesures erronées lourdes de conséquences. Concrètement, un taux d'exécution élevé a été atteint pour les éthylomètres, les instruments de mesure des rayonnements ionisants et pour les camions-citernes.

2. Objectifs financiers

METAS a atteint les objectifs financiers pendant l'année sous revue. Grâce à une gestion financière bien organisée et appropriée, METAS a pu utiliser de manière efficace les contributions allouées par la Confédération ainsi que les ressources qu'il a lui-même générées. Avec son taux d'autofinancement de 45,5 pour-cent, il a dépassé

l'objectif consistant à financer au moins 40 pour-cent du budget annuel à partir d'émoluments, d'indemnités et de fonds de tiers. En outre, en se fondant sur une planification à long terme des investissements, METAS a été en mesure de financer tous les investissements à partir de fonds autogénérés. Il a bouclé le compte de résultat sur un excédent de 4 millions de francs.

Ce bénéfice doit être utilisé pour réduire le sous-bilan de METAS. Le bilan inaugural de METAS au 1.1.2013, approuvé par le Conseil fédéral le 6.12.2013, accuse un déficit de 10,7 millions. Ce déficit est surtout lié aux engagements de retraite à hauteur de 34,5 millions - calculé selon IPSAS 25. Ce déficit est aussi à l'origine du taux de capitaux propres négatif. Il s'agira de réduire ce taux de capitaux propres négatif et donc de réduire le déficit à long terme.

S'agissant d'atteindre au moins un résultat équilibré pour la période stratégique 2013-2016, METAS tient le cap. Compte tenu du bon démarrage de l'Institut en 2013 et vu la planification budgétaire à moyen terme 2014-2016, le Conseil fédéral escompte que l'objectif pourra être atteint.

3. Objectifs concernant le personnel et la prévoyance

Les objectifs concernant le personnel et la prévoyance ont été atteints. La promotion et le recrutement de femmes dans un milieu technico-scientifique essentiellement masculin constitue un défi particulièrement ardu. METAS a lancé avec succès un stage métrologique d'un an destiné spécialement aux physiciennes et aux ingénieures, qui peuvent se familiariser avec les différents domaines de la métrologie.

METAS se positionne très fortement en tant que lieu de formation en offrant six orientations professionnelles différentes. La quote-part des personnes en formation et des stagiaires dans l'effectif du personnel est d'environ 10 pour-cent. En outre, dans le cadre de la recherche et du développement de ses laboratoires, METAS offre des stages attractifs aux étudiants des hautes écoles.

D'entente avec la direction et la commission du personnel, l'organe paritaire de la Caisse de prévoyance METAS a préparé les adaptations du règlement de prévoyance rendues nécessaires par la baisse du taux d'intérêt technique de la Caisse de pension de la Confédération PUBLICA, qui deviendra effective début 2015. Ces adaptations ont été approuvées par le Conseil de l'Institut le 19.11.2013. Le niveau des prestations sera maintenu, comme dans l'administration fédérale. Les modifications du règlement de prévoyance seront soumises en 2014 au Conseil fédéral pour approbation.

4. Coopérations et participations

METAS ne participe à aucune coopération et ne détient aucune participation à d'autres sujets de droit.

B. Rapport de l'organe de révision

Dans son rapport du 14.2.2014, l'organe de révision relève que les comptes annuels pour l'exercice 2013 offrent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats réels, dans le respect des normes comptables internationales IPSAS et de la LIFM. Les comptes annuels ont donc été certifiés sans réserve ni remarque.

C. Propositions au Conseil fédéral

Se fondant sur le rapport du 21.10.2013 de l'organe de révision, le Conseil de l'Institut (le 19.11.2013) et le Conseil fédéral (le 6.12.2013) ont approuvé le bilan inaugural au 1.1.2013.

Conformément à l'art. 8, let. g, LIFM, le Conseil de l'Institut établit un rapport d'activité (qui englobe le compte annuel et le rapport annuel) qui donne aussi un compte rendu sur l'atteinte des objectifs stratégiques. Le Conseil de l'Institut a soumis le rapport d'activité au Conseil fédéral pour approbation, en même temps qu'une proposition sur l'utilisation d'un éventuel bénéfice et que le rapport de l'organe de révision du 14.2.2014.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral a approuvé le 9.4.2014 le rapport d'activité de METAS pour l'année 2013, a donné suite à la proposition concernant l'utilisation du bénéfice et a donné décharge aux membres du Conseil de l'Institut.

Autorité fédérale de surveillance en matière de révision ASR

Internet: www.surveillance-de-la-revision.ch

Siège: Berne

Forme juridique : Etablissement de la Confédération

Conseil d'administration : Thomas Rufer (président), Dr. Sabine Kilgus (vice-présidente), Dr. Renato Fassbind, Prof. Conrad Meyer, Prof. Dr. Daniel Oyon

Directeur : Frank Schneider

Révision externe : Contrôle fédéral des finances, Berne

Appréciation des résultats de 2013 en bref

Le Conseil fédéral considère que l'ASR a entièrement atteint ses objectifs stratégiques en 2013.

Bien que récemment créée, l'ASR s'est déjà établie comme une autorité de référence auprès de tous les acteurs du domaine de la révision.

Lorsqu'elle constate des irrégularités dans le cadre de son activité de surveillance, l'ASR intervient pour que la situation soit rectifiée de manière rigoureuse et durable. En cas de manquements graves, elle prononce des sanctions appropriées. Les contrôles sont de plus en plus souvent coordonnés avec des autorités partenaires suisses ou étrangères, afin de renforcer la protection des investisseurs sur le marché suisse des capitaux. L'ASR a ainsi rempli son mandat principal.

Sur le plan de la reconnaissance internationale, qui revêt également une importance déterminante, de nouveaux progrès ont été enregistrés grâce à la conclusion de déclarations d'intention avec trois importantes autorités partenaires. Par rapport aux États-Unis, le droit de réciprocité a été exigé par une inspection de l'ASR aux États-Unis. L'ASR est bien intégrée dans les organismes internationaux de surveillance de la révision, où elle défend activement les intérêts de la Suisse.

L'agrément de durée limitée délivré aux entreprises de révision est renouvelé dans les délais, sur demande, de manière à assurer le bon déroulement de l'activité de révision.

L'ASR a atteint ses objectifs financiers et la charge financière des entreprises de révision soumises à la surveillance de l'État est restée stable. L'autorité se distingue aussi par sa politique en matière de prévoyance et de personnel, comme en témoigne le faible taux de fluctuation de ses effectifs.

L'ASR continue d'évoluer dans un environnement réglementaire complexe. Au niveau national, le Conseil fédéral a adopté, le 28.8.2013, le message concernant la concentration de la surveillance des entreprises de révision et des sociétés d'audit (FF 2013 6147). Sous réserve de l'approbation du Parlement, l'ASR assumera seule les compétences de surveillance qu'elle se partage aujourd'hui avec la FINMA. La concentration des ressources et des savoir-faire permettra de renforcer le professionnalisme de la surveillance de la révision et les entreprises de révision gagneront en efficacité. Les évolutions au niveau international (par ex. réforme du secteur de l'audit dans l'UE) sont suivies attentivement afin d'identifier à l'avance les conséquences qui pourraient en découler pour la Suisse.

Chiffres-clés	2013	2012
---------------	------	------

Finances et personnel

Chiffre d'affaires (mio CHF)	5,6	5,0
Bénéfice / perte nets (mio CHF)	0,0	0,0
Total du bilan (mio CHF)	6,5	5,9
Ratio de fonds propres en in %	70,0	76,0
Effectif du personnel (nombre d'EPT)	21	20

Chiffres-clés spécifiques à l'établissement

Nombre total d'agrément (personnes physiques et entreprises de révision)	11 838	11 643
Nombre d'entreprises de révision soumises à la surveillance de l'État	22	21

Contributions fédérales et émoluments

Contributions fédérales (mio CHF)	0	0
Émoluments (mio CHF)	5,3	5,0

A. Réalisation des objectifs 2013*

1. Priorités stratégiques

• Principe

Le mandat général de l'ASR figure dans la loi de 2005 sur la surveillance de la révision (LSR ; RS 221.302). En vertu de cette loi, les tâches essentielles de l'ASR sont l'agrément et la surveillance des personnes et des entreprises qui fournissent des prestations de révision prescrites par la loi, la surveillance des organes de révision des sociétés ouvertes au public et l'assistance administrative internationale en matière de surveillance de la révision. Il revient au Conseil d'administration de l'ASR de définir les objectifs stratégiques de l'ASR dans le cadre de ce mandat légal.

• L'ASR, une autorité toujours mieux profilée

Opérationnelle depuis environ six ans seulement, l'ASR s'est rapidement établie dans l'opinion publique, parmi les professionnels de la révision, les membres des comités d'audit des sociétés ouvertes au public, les investis-

* Objectifs stratégiques : <http://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2013/8679.pdf>

seurs et les autorités comme une autorité de surveillance crédible, qui se distingue par son indépendance et son professionnalisme. Selon le rapport du Conseil fédéral du 13.12.2013 sur les coûts de la réglementation, les coûts annuels induits par la réglementation de la surveillance de la révision s'élevaient à 5,8 millions de francs (sur un total de 1,6 mia pour les coûts de la réglementation du droit comptable et du droit de la révision). L'ASR n'est pas contestée par les entreprises de révision ayant participé à l'étude. Elle est reconnue comme une conséquence de la nécessaire indépendance des réviseurs, tout comme le fait que la révision génère des coûts.

La procédure d'agrément en place depuis 2007 est gérée essentiellement par voie électronique, ce qui facilite la tâche des personnes et des entreprises concernées dans la communication avec l'autorité (cyberadministration). La mise en place d'une nouvelle plateforme informatique est en cours, qui permettra d'optimiser le rapport qualité/coûts.

Pour renforcer l'assurance-qualité externe dans les entreprises de révision, le Conseil fédéral a proposé lors d'une consultation en 2012/2013 d'étendre la surveillance de l'État à toutes les entreprises de révision qui révisent ordinairement de grandes entreprises. Au vu des résultats de la consultation, le Conseil fédéral est cependant parvenu à la conclusion que l'idée de cette réorientation n'était pas encore majoritaire. Une autre proposition doit être élaborée ces prochains mois avec les organisations professionnelles. La création d'un système de contrôle par les pairs doit notamment être examinée.

- *Surveillance et normalisation*

Dans le domaine de la surveillance, le thème majeur reste l'application en fonction des risques des règles juridiques et professionnelles relatives aux services de révision. Dans le cadre des contrôles effectués dans les 22 entreprises de révision soumises à la surveillance de l'État, l'ASR accorde une attention particulière à l'esprit critique nécessaire et au strict respect des dispositions sur l'indépendance.

Au total, six contrôles (plus un qui s'est achevé en 2014) ont été effectués dans les entreprises de révision soumises à la surveillance de l'État. Les trois grandes entreprises de révision qui s'occupent chacune de plus de 50 sociétés ouvertes au public (« big-3 ») sont toujours contrôlées chaque année (un de ces contrôles, déjà bien avancé au 31.12.2013, est entre-temps terminé). En plus des « big-3 », quatre autres entreprises de révision soumises à la surveillance de l'État ont été contrôlées. Outre l'évaluation des processus internes, ces contrôles ont permis de contrôler un total de 16 révisions de sociétés ouvertes au public (*file reviews*).

Depuis l'entrée en vigueur de la LSR, l'ASR a contrôlé les révisions de 15 des 20 plus grandes sociétés suisses

ouvertes au public et réunies dans le Swiss Market Index (SMI). Cela correspond à un taux de 75 %, ou 60 % de la capitalisation boursière. La qualité de la vérification des comptes des deux grandes banques suisses d'importance systémique, UBS SA et Credit Suisse Group SA, est contrôlée annuellement par l'ASR depuis 2013.

Confrontées à la saturation du marché de la révision et à la stagnation du volume des honoraires, les grandes entreprises de révision réagissent par des programmes de réduction des coûts (notamment en externalisant des tâches en Suisse et à l'étranger) et des acquisitions dans des domaines encore en croissance, comme celui du conseil. L'ASR devra rester vigilante pour empêcher que cette évolution ait des répercussions négatives sur la qualité des prestations de révision.

L'ASR a continué, en 2013, de participer au développement des normes de révision par le biais de ses affiliations aux divers organismes de la branche, sur le plan tant national qu'international. Elle s'investit pour que les aspects qualitatifs de la révision soient pris en compte à leur juste mesure. L'ASR n'applique que des référentiels normatifs nationaux et internationaux et reste très restrictive quant à sa propre compétence réglementaire.

- *Droit et affaires internationales*

Concernant sa reconnaissance internationale, l'ASR a franchi en 2013 de nouvelles étapes importantes. Après les déclarations d'intention avec les autorités de surveillance de la révision des États-Unis (PCAOB), de l'Allemagne et des Pays-Bas, des accords de coopération internationale ont pu être conclus en 2013 avec les autorités de surveillance de la France, du Liechtenstein et du Luxembourg. Le principe de la primauté de la surveillance par l'État d'origine, appliqué avec ces pays, entraîne des allègements considérables pour les entreprises de révision suisses qui ont des activités internationales. Les négociations engagées avec d'autres pays devraient aboutir en 2014.

Dans la relation avec les États-Unis, deux nouvelles inspections conjointes avec la PCAOB ont été effectuées en Suisse en 2013. Dans l'esprit du droit de réciprocité, l'ASR a à son tour contrôlé, sur place aux États-Unis, les travaux d'une entreprise de révision américaine pour la filiale d'un groupe suisse. La collaboration entre les deux autorités a ainsi continué à se développer de manière positive. L'objectif de l'ASR est que la PCAOB, à terme, s'appuie le plus possible sur les travaux de l'ASR (*reliance*). Le *Statement of Protocol* avec la PCAOB arrive à échéance en avril 2014, au terme de trois ans. Le Conseil de la PCAOB se prononcera prochainement sur le degré de *reliance* pour d'éventuels futurs contrôles en Suisse. L'ASR procédera à une nouvelle évaluation de la situation une fois que cette décision aura été prise.

En 2013, l'ASR a aussi pris une part active aux débats de l'*International Forum of Independent Audit Regulators* (IFIAR) et de divers autres organismes, au sein desquels elle a défendu les intérêts de la Suisse.

- *Registre des agréments*

L'agrément des entreprises de révision, contrairement à celui des personnes physiques, a une durée de validité limitée et doit être renouvelé tous les cinq ans. Les premiers agréments ayant été donnés en 2008, ils ont dû être renouvelés pour la première fois en 2013. La vérification des systèmes internes de contrôle de la qualité, selon le principe de la proportionnalité des risques, sont ici un élément clé. Pour une plus grande transparence sur le type et l'ampleur de l'assurance-qualité interne et externe des entreprises de révision, les normes appliquées sont publiées dans le registre public de l'ASR. L'objectif de cette transparence est, entre autres, d'inciter au recours à des systèmes d'assurance-qualité modernes.

2. Objectifs financiers

L'ASR se finance exclusivement via les émoluments et les redevances de surveillance versées par les personnes et les entreprises agréées. Elle ne reçoit aucun subventionnement de la part de la Confédération. Le budget 2013, qui avoisinait les 5,3 millions, a été respecté. Les réserves exigées par la loi, dont le montant ne doit pas dépasser un budget annuel, sont pour l'heure constituées (art. 35, al. 3, LSR ; état à la fin de 2013 selon décision du Conseil d'administration : 4,5 mio). La charge financière des entreprises de révision est restée stable, ce qui leur permet de budgétiser avec certitude les coûts de surveillance. L'ASR a surtout veillé à éviter de trop grandes variations au niveau des redevances de surveillance. L'augmentation de 5 à 5,3 millions du produit des émoluments est liée à la limite de cinq ans fixée par la loi pour la validité de l'agrément des entreprises de révision. Un grand nombre d'entreprises agréées en 2008 ont ainsi dû renouveler leur agrément en 2013. Les émoluments encaissés à ce titre ont cependant été portés en compte de manière transitoire et seront répartis sur cinq ans, selon la durée de validité de l'agrément.

3. Emploi et prévoyance

L'ASR est un employeur intéressant pour les spécialistes de la révision financière, de la présentation des comptes et de la surveillance des marchés financiers. Cet aspect positif se retrouve également au niveau des conditions de prévoyance offertes aux employés.

Avec 21 postes à temps complet, l'effectif de l'ASR se situe dans le bas de la fourchette prévue (entre 20 et 25 postes). En 2013, le taux de fluctuation était, pour 27 collaborateurs, de 3,7 %. En phase avec le cycle quinquennal de renouvellement des agréments, les effectifs vont sans doute augmenter en 2014, pour faire face à la vague de renouvellement attendue.

4. Coopérations et participations

L'ASR ne participe à aucune coopération et ne détient aucune participation à d'autres sujets de droit.

B. Rapport de l'organe de révision

Dans son rapport du 24.2.2014, l'organe de révision signale n'avoir relevé aucun élément qui l'amènerait à conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes aux dispositions légales. Ils ont donc été certifiés sans réserves ni remarques.

C. Décisions du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral a pris acte du rapport d'activité 2013, y compris les comptes annuels, et du rapport de l'organe de révision.

Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle IFFP

Site Internet: www.ehb-schweiz.ch

Siège: Berne

Forme juridique: Établissement de la Confédération

Conseil de l'IFFP: Philippe Gnaegi (président), Vincenzo Nembrini (vice-président), Madeleine Salzmann, Karl Zimmermann, prof. Winfried Kronig, Angelika Locher Schmid, Claudia Sassi, Claude-Alain Vuille, Hanspeter Hauenstein

Directrice: Dalia Schipper

Révision externe: BDO SA, Berne

Appréciation des résultats de 2013 en bref

Le Conseil fédéral constate que l'IFFP a commencé la mise en œuvre des objectifs stratégiques 2013-2016 et que les travaux ont bien avancé.

Les activités dans les domaines de la formation, de la formation continue, de la R&D et du développement professionnel ont été systématiquement orientées vers les objectifs stratégiques. De plus, l'effort a porté sur des points forts programmatiques tels que l'orientation vers les compétences ou l'innovation, qui ont été abordés de façon transversale.

Objectifs liés aux tâches et à l'institut: un état des lieux thématique a été dressé, qui énumère les nouveaux défis à venir pour la formation professionnelle. Cet état des lieux doit servir de base à un concept global reliant systématiquement les offres et les projets individuels.

Objectifs financiers: l'IFFP a atteint un résultat positif. Avec des dépenses totales d'un montant de 41 millions de francs, l'institut a pu clôturer ses comptes annuels avec un bénéfice de trois millions.

Objectifs en matière de politique du personnel et de prévoyance: dans ces domaines, l'IFFP assume ses responsabilités. Pendant l'année sous revue, l'institut a créé deux places d'apprentissage supplémentaires et a entamé le processus de certification pour obtenir le label «famille et profession».

Coopérations: des contacts établis au niveau des directeurs de l'instruction publique ont permis de faire évoluer les choses en matière de pédagogie professionnelle sur le marché concurrentiel de la formation.

A moyen terme et en vue de la période de prestations 2017-2020, les organes directeurs de l'IFFP se sont occupés de la stratégie IFFP 2022. En juin 2013, le Conseil de l'IFFP a adopté une stratégie IFFP 2022 en s'appuyant sur une analyse systématique de l'année précédente et sur plusieurs scénarios potentiels de développement pour les cinq à dix prochaines années. Cette stratégie doit servir à la réalisation des objectifs.

Le Conseil fédéral attend que l'IFFP améliore la qualité de la formation et que ces activités soient financées en plus grande partie par des moyens tiers.

Chiffres-clés	2013	2012
---------------	------	------

Finances et ressources humaines

Chiffre d'affaires (mio CHF)	43,9	39,1
Bénéfice / déficit net (mio CHF)	3,0	-1,0
Total du bilan (mio CHF)	9,0	6,7
Taux de fonds propres en %	46,6	18,1
Effectif du personnel (nombre d'EPT)	167	167

Chiffres-clés spécifiques à l'établissement

Titres: diplômes	257	200
Titres: certificats	677	555
Titres: formations complémentaires (CAS/DAS)	283	305
Projets de développement professionnel	166	163
Projets de recherche	31	38

Contributions fédérales et émoluments

Contributions fédérales (mio CHF)	38,1	33,1
Émoluments (mio CHF)	5,8	6,0

A. Réalisations des objectifs 2013*

1. Orientation stratégique

Dans le cadre de son mandat, l'IFFP anticipe les problématiques et les évolutions sur le marché de la formation et du travail et participe par des solutions innovantes au développement de la formation professionnelle.

Les innovations de l'IFFP partent de conclusions facilement communicables pour aboutir à des propositions applicables. Cette approche se caractérise par le développement continu d'une expertise en matière de pratique de la formation professionnelle, basée sur une collaboration étroite entre les associations professionnelles et la recherche scientifique. Un des points forts concernait l'étude des exigences spécifiques imposées par les lieux de formation aux responsables de la formation professionnelle. Les offres de formation et de formation continue ont été adaptées en fonction des résultats de

l'étude. L'IFFP a par ailleurs élaboré des propositions d'optimisation des procédures de qualification, en collaboration avec des tiers. Celles-ci prévoient une orientation systématique vers les compétences et permettent une nette réduction du nombre de procédures de qualification actuellement utilisées.

Dans la limite des ressources disponibles, l'IFFP collabore activement avec les partenaires de la formation professionnelle et ses prestations répondent à leurs besoins.

L'IFFP participe aux conférences nationales et régionales et s'implique dans des organismes spécialisées. Les tables rondes convoquées sur une base régulière ainsi que les rencontres de la commission consultative de l'institut régional de Lausanne font partie des plateformes importantes, qui traitent des grandes orientations ainsi que des questions courantes relatives aux partenaires de la formation professionnelle. L'institut a développé une coopération fructueuse dans les secteurs de la formation, de la formation continue et de la recherche avec l'organisation du monde du travail dans le domaine de la santé (OdA Santé). Les partenaires de la formation professionnelle participent à huit projets dans le domaine de la recherche et du développement.

De par son expertise, l'IFFP assume pleinement son rôle d'interlocuteur compétent et fiable pour les partenaires de la formation professionnelle. Ce faisant, l'institut travaille en étroite collaboration avec le monde du travail, confirme son ancrage dans la pratique de la formation professionnelle et s'affirme de plus en plus dans le paysage de la formation professionnelle.

Dans toutes les régions, les collaborateurs se sont impliqués dans la formation et la formation continue; ils sont intervenus dans des conférences et dans des groupes de travail ou ont participé à la rédaction de publications. L'IFFP a pu notamment démontrer son expertise auprès d'un vaste public lors des événements suivants: le «Sommercampus Deutschschweiz», le Congrès international sur la recherche en formation professionnelle à Zollikofen, les conférences Reconnaissance et validation des acquis et Métiers rares, ainsi que la journée d'action sur le thème de la compensation des difficultés dans la formation professionnelle.

L'IFFP développe et transmet des connaissances basées sur la pratique et la science. Il permet aux acteurs de la formation professionnelle d'acquérir des compétences appropriées en termes de contenu et de didactique et les prépare à leurs missions.

Globalement, l'enquête menée auprès des étudiants a donné des résultats positifs. Comparé à l'année précédente, les derniers résultats donnent un tableau d'ensemble stable et même légèrement amélioré. Les efforts entrepris en vue de mieux relier la pratique professionnelle à la formation ont eu des effets positifs.

Le nombre d'étudiants en formation reste globalement stable. Des groupes d'étudiants supplémentaires de Suisse alémanique et du Tessin ont contribué à l'augmentation considérable des effectifs dans les cours interentreprises pour les enseignants à titre accessoire de la formation professionnelle. Le nombre d'inscriptions au Master of Science (MSc) en formation professionnelle se situe dans la moyenne des années précédentes. Un recul de 10 pour-cent a été constaté concernant les cours pour les experts aux examens, en raison de la fin des réformes des professions.

L'IFFP soutient les partenaires de la formation professionnelle de façon compétente dans le développement des métiers. L'institut garantit une mise en œuvre des réformes et des révisions dans la formation professionnelle qui soient à la fois harmonisées au niveau suisse et acceptées dans les différentes régions linguistiques.

En 2013, l'IFFP a enregistré un net recul dans l'accompagnement des réformes de la formation professionnelle initiale. Cela s'explique par la fin de la vague de réformes, déclenchée par la loi de 2004 sur la formation professionnelle. Afin de pouvoir faire face aux adaptations récurrentes, l'IFFP a développé une nouvelle offre pour analyser les plans et les ordonnances de formation.

Les contacts internationaux prennent de plus en plus d'importance. L'IFFP a reçu 23 délégations étrangères. L'institut a par ailleurs formé des responsables de la formation professionnelle au Gabon, en Slovaquie et au Luxembourg sur la base des principes des programmes suisses axés sur les compétences.

L'IFFP crée des bases fondées sur des faits qu'il met à disposition des acteurs de la formation professionnelle afin qu'ils soient en mesure de piloter et de développer le système. Avec ses prestations basées sur des recherches et sa filière MSc en formation professionnelle, l'institut se situe dans le paysage des hautes écoles.

Avec 90 présentations respectives pour un effectif de 30 ETP, les chercheurs ont été particulièrement productifs dans les congrès scientifiques ou en termes de publications. Les éléments suivants ont contribué au positionnement de l'IFFP dans le domaine des hautes écoles:

- Le congrès international sur la recherche sur la formation professionnelle avec 140 participants originaires de douze pays.
- La publication d'un premier cahier «Contributions à la recherche en formation professionnelle» dans la nouvelle collection scientifique de l'IFFP.
- L'attribution dans le cadre d'une mise au concours du projet de recherche «DUAL-T: technologies pour la formation professionnelle (phase 3)» en collaboration avec l'EPFL et l'Université de Fribourg.

Avec ses travaux de recherche, l'IFFP réagit aux changements sociétaux et aux nouveaux défis que doivent affronter les mondes de la formation professionnelle et du travail, notamment dans six domaines spécifiques (lieux de formation, formes d'apprentissage et d'enseignement, contrôle et évaluation, hétérogénéité, formation professionnelle supérieure et pénurie de main-d'œuvre qualifiée).

Dans un premier état des lieux détaillé et purement quantitatif, l'IFFP a recensé l'intégralité des offres, des activités et des projets dans ces six domaines. Ces éléments sont d'ores et déjà régulièrement repris dans les cours ainsi que dans les projets de développement et de recherche. Un concept global n'est cependant pas encore disponible. Les efforts se concentrent pour l'instant sur des offres et des projets individuels et ne sont pas encore systématiquement reliés.

L'IFFP met en place un système efficient et efficace de gestion de la qualité.

Le manuel de gestion continuera à être publié en prenant en compte les orientations stratégiques, les résultats des évaluations fondées sur les enquêtes de satisfaction auprès des collaborateurs et des clients ainsi que les retours relatifs au projet de directives sur l'accréditation, conformes à la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE), qui est actuellement en discussion.

Les travaux en vue de l'obtention du label qualité «Reconnaissance d'excellence (R4E)» ont été repoussés en attendant que le vaste projet de développement organisationnel soit plus avancé (description des processus p.ex.).

L'IFFP s'implique dans l'encouragement de la relève dans le domaine de la recherche sur la formation professionnelle.

Cinq projets de thèse ont été dirigés à l'IFFP, qui emploie en plus quatre «Junior Researcher».

2. Objectifs financiers

L'IFFP est géré selon les principes de l'économie d'entreprise et emploie ses ressources de manière économique et efficace. L'institut finance ses activités grâce aux sources de financement prévues par la loi et obtient un résultat équilibré dans le cadre de la durée des objectifs stratégiques. D'ici 2016, son taux d'autofinancement atteindra 20 pour-cent.

Les comptes annuels 2013 ont été clôturés avec un excédent de trois millions de francs. Les recettes générées par les taxes d'études ont augmenté de presque 4 pour-cent, tandis que celles générées par les prestations et les projets de recherche ont diminué d'environ 12 pour-cent. Cet excédent comptable s'explique en particulier par le fait que différents projets ont dû être

repoussés à cause de retards occasionnés dans les travaux préparatoires de la stratégie IFFP 2022.

Le taux d'autofinancement est passé de 15,3 pour-cent à 13,2 pour-cent comparé à l'année précédente, ce qui s'explique par l'augmentation de la contribution fédérale (15 %). Le Conseil fédéral attend de l'IFFP qu'il prenne les mesures nécessaires afin d'augmenter son taux d'autofinancement.

L'institut vérifie régulièrement les instruments d'analyse, de contrôle et de pilotage des risques, qui sont développés en cas de besoins avérés.

Tous les ans, le Conseil de l'IFFP reçoit un aperçu des risques. Les risques principaux sont systématiquement analysés à partir de cet aperçu et accompagnés des mesures nécessaires. Le Conseil de l'IFFP aborde au moins une fois par an l'environnement des risques ainsi que les dangers que cela implique pour l'institut.

3. Objectifs en termes de politique du personnel et de prévoyance

L'IFFP met en œuvre une politique du personnel prévoyante et socialement acceptable et met l'accent sur une direction axée sur l'estime, les prestations et le renforcement de la confiance. L'institut organise régulièrement des enquêtes auprès du personnel et s'engage pour concilier la vie professionnelle et la vie privée.

Les effectifs sont restés inchangés comparé à l'année précédente. Le catalogue de mesures qui résulte de l'enquête menée auprès des collaborateurs en 2012 a été appliqué autant que possible. Dans le cadre de la rédaction d'un manuel de gestion, l'IFFP a entamé une refonte des processus d'entretien avec les collaborateurs ainsi que ceux pour l'évaluation du personnel. La révision totale du règlement du personnel de l'IFFP revêt une grande importance pour ses collaborateurs. Les objectifs consistent à assouplir les conditions de travail là où c'est nécessaire pour les hautes écoles, à maintenir le haut niveau des conditions de travail et à réaménager la participation. Le processus de certification pour obtenir le label «famille et profession» a été lancé.

L'IFFP respecte la part de personnes en formation, qui doit représenter au moins 5 pour-cent des effectifs.

Le nombre total de personnes en formation a été porté à 13, ce qui correspond à 6 pour-cent des effectifs.

En matière de niveau de prestations des plans de prévoyance, l'IFFP s'aligne sur ceux de l'administration fédérale et distribue les charges équitablement.

L'institut veille à la répartition équitable des charges et respecte les dispositions légales.

4. Coopérations

L'IFFP renforce sa collaboration avec d'autres prestataires proposant des formations à l'intention de responsables de la formation professionnelle. L'institut utilise les synergies de la recherche et encourage le dialogue avec d'autres hautes écoles.

Dans l'optique de nouveaux modèles de coopération, l'IFFP cherche à resserrer la collaboration avec les cantons et les hautes écoles spécialisées. Des contacts ont été pris avec les directions de l'instruction publique et les discussions qui s'en sont suivies se sont déroulées de façon prometteuse. Les qualifications supplémentaires pour l'enseignement de la maturité professionnelle dans le cadre de la formation des enseignants du gymnase, qui sont proposées en coopération avec quatre hautes écoles spécialisées et l'Université de Fribourg, sont toujours en augmentation. Il existe une autre coopération avec la Haute école fédérale du sport.

B. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision a vérifié les comptes annuels 2013 de l'IFFP et a constaté leur régularité dans son rapport daté du 18.2.2014. L'organe de révision propose d'approuver les comptes annuels.

C. Propositions au Conseil fédéral

Le DEFR a soumis à l'approbation du Conseil fédéral le rapport de gestion 2013 et les comptes annuels ainsi que le rapport du 18.2.2014 de l'organe de révision.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral a approuvé les comptes annuels et le rapport de gestion 2013 en date du 9.4.2014 et donné décharge aux membres du Conseil de l'IFFP.

SIFEM SA

Internet: www.sifem.ch

Siège: Berne

Forme juridique: Société anonyme

Cotation: non cotée

Participation de la Confédération: 100 %

Conseil d'administration: Jean-Daniel Gerber (président), Michel Juvet (vice-président), Julia Balandina Jaquier, Hugo Fasel, Susanne Grossmann, Iain Tulloch, Ivo Germann (représentant de la Confédération)

Direction: Obviam DFI AG, Berne

Révision externe: BDO AG, Zurich

Appréciation des résultats de 2013 en bref

La première période stratégique depuis la création de SIFEM SA comme société suisse de financement du développement s'est achevée en 2013. Durant la période de lancement, l'importance de SIFEM SA en matière de développement a été prouvée, puisqu'elle a atteint tous les objectifs dans ce domaine. En mettant à disposition du capital-risque pour les PME et les entreprises à croissance rapide dans les pays en développement, elle a contribué au maintien ou à la création de plus de 250 000 emplois, s'imposant ainsi comme important pilier de la coopération économique au développement.

Elle s'expose ce faisant à des risques financiers: tout au long de la durée d'investissement, la valeur de ses participations fluctue fortement, si bien que durant les années de faible conjoncture, en particulier, il est possible qu'elle enregistre des pertes. Le contexte économique est demeuré très difficile dans les pays de destination depuis la crise financière et la crise de la dette. Après une légère embellie en 2012, les investisseurs ont une nouvelle fois tourné le dos aux pays émergents durant l'année sous revue, entraînant une importante fuite de capitaux qui a également mis sous pression les monnaies nationales de ces marchés.

Les variations de valeur (pertes comptables) et les remboursements à la baisse ont engendré une performance négative du portefeuille d'investissements (CHF 9,6 mio). Après déduction des coûts de gestion, il est résulté une perte opérationnelle de 13,5 millions de francs et une perte nette de 29,9 millions, principalement due à des pertes de change (CHF 13,3 mio) sur le prêt de la Confédération.

Sur la durée totale des investissements, SIFEM SA enregistre un rendement solide, de 8,7 pour-cent (taux de rentabilité interne). Le Conseil fédéral s'attend à une nette amélioration des résultats financiers à moyen terme.

Chiffres-clés	2013	2012
---------------	------	------

Finances et personnel

Chiffre d'affaires (mio CHF)	-	-
Pertes nettes (mio CHF)	-29,9	-17,2
Total du bilan (mio CHF)	483,2	509,5
Fonds propres en %	23,8	28,4
Effectif du personnel (nombre d'EPT)	0,2	0,2

Chiffres-clés spécifiques à l'entreprise¹

Rendement en moyenne pluriannuelle – taux de rentabilité interne (%)	8,71	9,81 ²
Multiple d'investissement – Total value over paid-in (TVPI, %)	139	145 ²
Nouveaux engagements en termes d'investissements (mio USD)	48,2	29,0
Remboursements d'investissements (mio USD)	30,6	47,9
Volume total des engagements en termes d'investissements (mio USD) – Total active commitments	502,8	471,0 ²
Investissements réalisés à la valeur du marché (mio USD) – valeur résiduelle	255,6	259,6 ²

Contribution fédérale et émoluments

Contribution fédérale (mio CHF)	0	0
Émoluments (mio CHF)	0	0
Augmentation du prêt de la Confédération (mio CHF)	0	29,7

¹ Après consultation de l'administration des finances, SIFEM SA emploie l'USD comme base pour la mesure de sa performance en termes d'investissements.

² La méthode de calcul a été adaptée selon la recommandation du Contrôle fédéral des finances, si bien que les résultats de 2012 diffèrent légèrement de ceux présentés dans le rapport de l'an dernier.

A. Réalisation des objectifs 2013*

1. Priorités stratégiques

Les objectifs stratégiques pour la période s'achevant en 2013 définissent les attentes du Conseil fédéral vis-à-vis de SIFEM SA. La société doit investir, par des prises de participation (capital-risque) ou des prêts, principalement

dans des fonds et des intermédiaires financiers locaux ou régionaux en faveur des PME, des entreprises à croissance rapide et des entreprises d'infrastructure dans les pays en développement et les pays émergents. Elle permet ainsi à ces entreprises d'accéder à un financement et à un savoir-faire à long terme et contribue non seulement à leur croissance durable, mais encore à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté dans les pays en développement et les pays émergents.

Le présent rapport se fonde sur le catalogue d'objectifs et les directives pour le moyen terme annexés aux objectifs stratégiques.

(1) Objectifs en matière de développement

- *Effets globalement positifs sur le développement*

SIFEM SA utilise un procédé de mesure reconnu par les institutions internationales de financement du développement. Dans la grande majorité des cas (92 %), les investissements évalués ex post sont jugés «bons» ou «très bons». L'objectif (60 %) est donc dépassé. Les éléments centraux de l'impact sur le développement sont la création d'emplois (cf. infra), la création et le renforcement de marchés de capital-risque pour les PME et les entreprises à croissance rapide, l'amélioration de la gestion des entreprises du portefeuille d'investissements, leur accès à des fonds étrangers, ainsi que l'accroissement des recettes fiscales au lieu où les investissements sont réalisés.

- *Effets sur l'emploi*

Malgré le contexte économique difficile, 71 pour-cent des entreprises du portefeuille affichent une augmentation des emplois. SIFEM SA a en moyenne contribué à la création de plus de 10 800 emplois par an. La croissance se situe en moyenne entre 15 et 18 pour-cent. L'objectif (augmentation nette du nombre d'emplois) est donc dépassé. Au total, les entreprises du portefeuille bénéficiant du soutien de SIFEM SA et d'autres institutions de financement du développement emploient plus de 250 000 personnes dans les pays de destination.

- *Mobilisation du capital privé*

SIFEM SA vise une maximisation des investissements privés dans les pays de destination et les entreprises bénéficiaires. C'est pourquoi elle partage, dans la mesure du possible, les risques politiques et commerciaux ainsi que les remboursements d'investissements (recouvrement du capital et revenus des investissements) avec des investisseurs privés. En moyenne, chaque franc investi par SIFEM SA durant la période sous revue a mobilisé des investissements privés à hauteur de 4,12 francs. Ce montant varie fortement en fonction du contexte économique et du type d'investissement. Dans 70 pour-cent des investissements réalisés durant la période sous revue, le rapport entre les investissements privés et les fonds engagés par SIFEM SA était supé-

rieur à deux. L'objectif (un rapport de 1:2 au minimum dans environ 50 % des investissements) est donc dépassé.

- *Durabilité sociale et écologique des investissements*

Toutes les entreprises du portefeuille d'investissements se sont engagées à respecter les normes sociales et environnementales prescrites par SIFEM SA. La direction, Obviam, gère le portefeuille et contrôle régulièrement le respect des normes prescrites avec l'appui de contrôleurs externes et des partenaires locaux, ainsi que lors de visites d'entreprises. L'équipe d'investissement de Obviam se perfectionne régulièrement à cette fin, comme l'an dernier, lorsque l'équipe tout entière a suivi une formation à ce sujet.

(2) Objectifs liés à l'entreprise

- *Gestion appropriée des risques*

Le système de gestion des risques satisfait aux conditions posées par le Code des obligations (CO) et a été jugé adéquat par l'organe de révision. Il a par ailleurs été développé durant la période sous revue afin de permettre un meilleur suivi de l'évolution de la structure du risque du portefeuille au fil du temps.

Environ 45 pour-cent des projets d'investissement de SIFEM SA sont actuellement évalués comme étant plus risqués que la moyenne, ce qui est en phase avec la stratégie de SIFEM SA en matière d'investissement et avec son modèle d'affaires.

- *Charges d'exploitation proportionnées*

Les charges d'exploitation de SIFEM SA et d'Obviam se sont élevées à 3,9 millions de francs en 2013, une somme qui correspond à 0,87 pour-cent des engagements restants³ de SIFEM SA et qui est donc nettement inférieure au plafond des coûts d'administration de 1,5 pour-cent fixé par le Conseil fédéral.

2. Objectifs financiers

- *Résultat d'exploitation*

Le contexte économique est demeuré très difficile dans les pays de destination depuis la crise financière et la crise de la dette. Après une légère embellie en 2012, les investisseurs ont une nouvelle fois tourné le dos aux pays émergents en 2013. Selon le Fonds monétaire international, cette évolution a entraîné une importante fuite des capitaux (en particulier en juin), qui a mis sous pression les monnaies nationales de ces marchés⁴.

³ C.-à-d. les engagements versés plus les engagements pas encore versés moins les investissements échus. Du fait du changement de la méthode de calcul exigé par le Contrôle fédéral des finances, les chiffres de l'année précédente étaient supérieurs aux dépenses effectives, si bien que la valeur 2013 est exceptionnellement inférieure aux dépenses effectives. Le taux de dépenses effectif s'élevait à 1,07 % en 2013 et à 1,19 % en 2012.

⁴ www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2013/02/pdf/c1.pdf

Les variations de valeur se sont traduites en pertes comptables pour SIFEM SA qui, de ce fait, ne peut attester d'un résultat d'exploitation positif en 2013. Il est résulté une perte opérationnelle de 13,5 millions et une perte nette de 29,9 millions, due aux pertes de change.

Contrairement à la comptabilité selon les normes IFRS, qui reflète directement les variations du marché, le portefeuille d'investissements est maintenu bien en deçà de la valeur du marché dans les comptes annuels établis selon le CO. La mesure précise des résultats des activités d'investissement est par conséquent impossible, mais la volatilité des résultats annuels est dans une certaine mesure limitée. Dans les comptes annuels selon le CO, SIFEM SA a donc enregistré une perte de 17,9 millions en 2013. Etant donné que, pour des motifs statutaires, les chiffres employés sont ceux établis selon le CO, les propositions à l'assemblée générale qui figurent au point C se fondent sur les comptes annuels selon le CO.

En sa qualité de société de financement du développement, SIFEM SA a pour mandat de mettre à disposition du capital pour les PME et les sociétés à croissance rapide dans les pays en développement. Elle prend ainsi des risques que peu d'investisseurs privés sont prêts à supporter. Ses participations ne peuvent généralement être cédées qu'une fois que les entreprises du portefeuille se sont suffisamment développées, ce qui prend généralement de 5 à 7 ans, voire plus. Durant cette période, l'évaluation des participations fluctue fortement sur le marché. Les pertes de valeur des années de faible conjoncture devraient pouvoir être compensées dans les années de haute conjoncture. C'est la moyenne pluriannuelle qui est importante.

Les deux valeurs de référence les plus reconnues à long terme pour les sociétés d'investissement telles que SIFEM SA sont le rendement en moyenne pluriannuelle (taux de rentabilité interne) et le multiple d'investissement (total value over paid-in). Malgré le contexte qui fait grise mine depuis plusieurs années, avec un rendement de 8,7 pour-cent et un multiple d'investissement de 1,4, SIFEM SA fait bonne figure par rapport à des investisseurs privés actifs sur des marchés semblables. Le Conseil fédéral s'attend à une nette amélioration des résultats financiers à moyen terme. Pour la prochaine période stratégique, l'accent sera par conséquent placé sur les objectifs financiers.

- *Chaque année, le remboursement d'investissements finance au minimum 25 millions de nouveaux investissements ainsi que les coûts d'exploitation de SIFEM SA*

Les investissements de SIFEM SA génèrent des remboursements pouvant être réinvestis dans de nouveaux projets, ce qui n'est pas typique, puisque les autres instruments de la coopération au développement ne génèrent en principe pas de remboursements.

En 2013, avec 27,2 millions de francs (USD 30,6 mio), l'objectif a été manqué de justesse. Bien que les remboursements aient nettement augmenté après la crise financière et la crise de la dette, atteignant un niveau record en 2012 avec 43,7 millions de francs (USD 47,9 mio), l'objectif a été manqué de justesse aussi pour l'ensemble de la période. Les remboursements se sont élevés à 26,8 millions en moyenne glissante sur trois ans, ce qui a certes permis de financer de nouveaux investissements à hauteur de 25 millions, mais n'a pas suffi à couvrir intégralement les coûts d'exploitation, qui se montent à quelque 3 millions par an.

- *Engagements financiers d'au moins 25 millions par an pour de nouveaux investissements*

Cet objectif a été atteint avec 42,9 millions de francs (USD 48,2 mio) durant l'année sous revue. Sur l'ensemble de la période, il l'a été avec une valeur moyenne de 36,6 millions de francs (USD 41,2 mio).

Les engagements approuvés en 2013 sont des investissements dans des fonds de capital-risque pour des PME et des entreprises à croissance rapide en Indonésie, en Afrique du Nord et en Afrique du Sud, dans deux projets relevant des énergies renouvelables, et dans un programme de microfinancement en Amérique latine.

3. Objectifs de politique du personnel et de prévoyance

Hormis les personnes travaillant au sein des organes de la société (conseil d'administration), SIFEM SA n'emploie qu'une secrétaire du conseil d'administration, à temps partiel.

Le conseil d'administration a confié la direction de SIFEM SA à l'entreprise Obviam, sise à Berne, avec l'accord du Conseil fédéral.

B. Rapport de l'organe de révision

BDO SA, à Zurich, a révisé les comptes annuels de SIFEM SA arrêtés au 31.12.2013. L'organe de révision confirme que les normes comptables ont été respectées. Les comptes annuels brossent un tableau représentatif des réalités pour ce qui est de l'état du patrimoine, de la situation financière et des résultats de SIFEM SA. Selon BDO SA, les comptes annuels 2013 sont conformes aux dispositions légales et aux statuts de la société.

L'organe de révision confirme qu'un système de contrôle interne existe conformément aux règles et que le conseil d'administration réalise des évaluations périodiques des risques en tenant compte de tous les résultats propres à garantir que le risque d'anomalies significatives dans les comptes annuels soit faible.

L'organe de révision recommande l'approbation des comptes annuels.

C. Propositions à l'assemblée générale

La prochaine assemblée générale ordinaire aura lieu le 1.5.2014. Le conseil d'administration soumet les propositions suivantes (conformément aux statuts de SIFEM SA, les propositions se réfèrent au boucllement selon les prescriptions du CO):

- prendre acte du rapport de l'organe de révision;
- approuver le rapport annuel et les comptes annuels 2013;
- reporter l'intégralité des pertes annuelles de 17,9 millions sur la nouvelle comptabilité;
- donner décharge aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2013;
- élire les sept membres du conseil d'administration pour la période 2014-2017;
- réélire l'organe de révision BDO SA, Zurich, pour l'exercice 2014.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le 9.4.2014, le Conseil fédéral a chargé le DEFR d'approuver les propositions du conseil d'administration à l'assemblée générale de SIFEM SA.

E. Autres événements notables

Dans l'exercice de ses compétences, le DEFR a décidé de ne plus dépêcher M. Ivo Germann en tant que représentant de la Confédération au CA de SIFEM SA, à compter de l'assemblée générale du 1.5.2014. Il est en effet d'avis que sa présence au CA n'est plus nécessaire au-delà de la première période de quatre ans. La séparation totale des responsabilités entre propriétaire et organe de direction suprême de l'établissement, qui correspond aujourd'hui dans une large mesure au standard de la Confédération, peut être assurée par une composition adéquate du CA et les mécanismes de conduite en place.

identitas SA

Internet: www.identitas.ch

Siège : Berne

Forme juridique : Société anonyme

Cotation : non cotée

Participation de la Confédération: 51 %

Conseil d'administration : Markus Zemp (président), Josef Dähler (vice-président), Peter Bosshard, Rolf Büttiker, Julika Fitz-Rathgen, Peter Hinder, Meinrad Pfister, Hans Wyss (OSAV, représentant Confédération)

Gérant: Christian Beglinger

Révision externe: Gfeller + Partner AG, Langenthal

Appréciation des résultats de 2013 en bref

En 2013, identitas SA a pu remplir à satisfaction son mandat d'exploitation de la Banque de données sur le trafic des animaux (BDTA).

Les objectifs financiers ont été atteints. En comparaison avec l'année précédente, les coûts d'exploitation de la BDTA ont diminué de 0,2 million de francs en 2013 pour s'établir à 9,5 millions. Pour la première fois, les recettes tirées des émoluments ont dépassé les dépenses d'exploitation de la BDTA.

Les attentes en matière de politique du personnel ont été remplies. Dans le cadre d'un programme interne de promotion des talents, identitas SA offre à un cercle restreint de collaborateurs la possibilité d'utiliser des instruments de planification de carrière. De plus, trois apprentis informaticiens sont en formation.

Fin 2013, la Confédération suisse a conclu avec identitas SA un nouveau contrat de prestations relatif à l'exploitation, à la maintenance et au développement de la BDTA ainsi que des systèmes et applications connexes pour les années 2014-2018.

La Confédération suisse reconsidère actuellement son rôle en tant que principale actionnaire d'identitas SA. Dans la perspective d'accroître l'indépendance entrepreneuriale d'identitas SA, le conseil d'administration et l'actionnaire majoritaire (51 %) examinent actuellement les possibilités pour la Confédération de vendre ses actions et les modalités de son retrait du conseil d'administration. Ceci afin de tenir compte de la volonté du Parlement selon laquelle la participation majoritaire de la Confédération ne devrait être que provisoire.

Chiffres-clés	2013	2012
---------------	------	------

Finances et personnel

Chiffre d'affaires (mio. CHF) ¹⁾	11,8	13,2
Bénéfice net (mio. CHF)	0,3	0,1
Total du bilan (mio. CHF) ²⁾	22,6	18,8
Ratio de fonds propres en %	11,7	12,5
Effectif du personnel (nombre d'EPT) ³⁾	59,9	66,1

Chiffres-clés spécifiques à l'entreprise

Chiffre d'affaires par EPT (CHF)	197 692	199 148
Résultat par EPT (CHF)	4 910	1 681
Rentabilité des fonds propres en %	11,2	4,7

Contribution fédérale et revenus d'émoluments ⁴⁾

Contribution fédérale (mio. CHF)	-0,8	0,7
Revenus d'émoluments (mio. CHF)	10,3	9,0

¹⁾ Le recul du chiffre d'affaires est dû en premier lieu au fait que les marques auriculaires permettant le prélèvement d'échantillons cutanés pour le programme d'éradication de la diarrhée virale bovine (BVD) ne sont plus nécessitées.

²⁾ Sont inscrites au bilan les créances fiduciaires et les obligations liées au contrat de prestations avec la Confédération suisse. Le solde de ces valeurs s'équilibre, mais aboutit à un total du bilan plus élevé en raison de la représentation brute.

³⁾ Moyenne annuelle : 58,3 postes équivalents temps plein au 31.12.2013.

⁴⁾ La Confédération a mandaté identitas SA au moyen d'une convention de prestations pour l'exploitation de la banque de données sur le trafic des animaux et prend en charge les coûts qui en résultent (2013: 9,5 millions de CHF; 2012: 9,7 millions de CHF). Les coûts d'exploitation sont couverts par les émoluments qu'identitas SA prélève auprès des détenteurs d'animaux au nom et en faveur de la Confédération (2013: 10,3 millions de CHF; 2012: 9,0 millions de CHF), conformément à la loi du 1^{er} juillet 1966 sur les épizooties (LFE, RS 916.40). Les dépenses de la Confédération en 2013 ont été plus que compensées par les recettes tirées des émoluments. Ces émoluments ne sont pas inscrits au compte de résultats d'identitas SA. Les dépenses pour l'exploitation de la BDTA et les émoluments prélevés sont indiqués de manière brute dans le compte d'Etat.

A. Réalisation des objectifs 2013

1. Priorités stratégiques

Après les tumultes de l'année précédente, identitas SA a de nouveau pu remplir sa fonction primaire (l'exploitation de la BDTA) avec la qualité habituelle. Le helpdesk était de nouveau joignable et la qualité de son service est remontée au niveau antérieur. Cela est confirmé par la meilleure satisfaction des clients. La connexion et le soutien aux clients des systèmes et applications sous le portail Agate méritent une attention accrue.

Les objectifs stratégiques d'identitas SA pour 2013 comme pour les précédentes années ont été définis par le conseil d'administration de l'entreprise. La suite de la procédure concernant la fixation des objectifs stratégiques dépendra du rôle que jouera à l'avenir la Confédération au sein de l'entreprise identitas SA, qui fait actuellement l'objet d'un réexamen.

Le changement des conditions-cadre et le souhait d'identitas SA de disposer d'une plus grande souplesse entrepreneuriale en ce qui concerne l'extension de ses prestations commerciales, de même que la fusion envisagée avec TSM Fiduciaire Sàrl (cf. chiffre 4), ont conduit la Confédération à réexaminer son rôle en tant que principal actionnaire d'identitas SA.

2. Objectifs financiers

identitas SA vise à offrir des prestations au meilleur rapport prix-prestations à la branche et aux actionnaires et n'est pas principalement axée sur la réalisation de profits. En 2013, des dividendes ont été versés pour la quatrième fois, mais cette année à un niveau réduit.

La loi du 1.7.1966 sur les épizooties (RS 916.40) prévoit à l'art. 15b que les coûts d'exploitation doivent être en principe couverts par les émoluments payés par les détenteurs d'animaux et les propriétaires d'équidés. Une préoccupation majeure de la Confédération est de maintenir aussi bas que possible les coûts d'exploitation, et donc les émoluments. Cet objectif a été atteint en 2013 grâce aux investissements antérieurs engagés dans la refonte totale de la BDTA. Depuis l'instauration de la BDTA en 1999, il n'a jamais été nécessaire d'augmenter les émoluments. Les coûts d'exploitation et de développement ont néanmoins été totalement couverts par les émoluments en 2013. Il a même été possible de dégager un rendement net de 0,8 million au profit de la caisse fédérale (2012: dépenses nettes de 0,7 million).

3. Objectifs de la politique du personnel et de prévoyance

Les collaboratrices et collaborateurs d'identitas SA sont employés sous contrat de travail de droit privé. Le règlement du personnel, en vigueur depuis le 1.1.2007, n'a jamais été modifié depuis. L'entreprise veille à recruter des personnes au bénéfice de connaissances approfondies et caractérisées par un haut degré d'engagement qui s'intègrent dans l'équipe. Au 31.12.2013, l'entreprise comptait 33 collaboratrices et 40 collaborateurs. identitas SA assure une formation professionnelle moderne à trois apprentis informaticiens. Dix collaborateurs accomplissent une formation continue en cours d'emploi. Dans le cadre d'un programme interne de promotion des talents, identitas SA offre en outre à un cercle restreint de collaborateurs la possibilité d'utiliser des instruments de planification de carrière. La conduite des collaborateurs est réalisée sur la base de conventions d'objectifs ; un certain nombre de tâches, compétences et responsabilités leur sont déléguées.

La Commission de prévoyance du personnel d'identitas SA est constituée respectivement de deux représentants du personnel et de l'employeur.

4. Coopérations et participations

identitas SA n'a pas de participation financière dans des sociétés tierces. Elle examine actuellement la possibilité d'une fusion avec TSM Fiduciaire Sàrl (TSM) de Berne. Mandatée par la Confédération, la TSM accomplit des tâches d'exécution du droit agraire dans les domaines de l'administration et du contrôle de la transformation du lait (recensement et traitement de données en tant que base pour le calcul du supplément pour le lait transformé en fromage et l'affouragement sans ensilage). La TSM fournit de plus des prestations de droit privé dans le domaine de la saisie et de l'évaluation de données statistiques et d'économie d'entreprise au profit d'organisations et d'exploitations agricoles et laitières. De l'avis du Conseil fédéral, une fusion entre les deux entreprises pourrait avoir des effets synergiques positifs. Une éventuelle décision de fusion ne pourra toutefois être prise que lorsque la Confédération ne sera plus actionnaire d'identitas SA.

B. Rapport de l'organe de révision

Selon l'évaluation de l'organe de révision, les comptes annuels pour l'exercice se terminant le 31.12.2013 sont en conformité avec la loi suisse et les statuts.

C. Propositions à l'assemblée générale des actionnaires

Le conseil d'administration d'identitas SA soumet les propositions suivantes à l'assemblée des actionnaires du 8.5.2014 :

- Adoption du rapport d'activité 2013 et des comptes annuels 2013 ;
- Utilisation du bénéfice résultant du bilan 2013
Dividendes : 31 000 francs ;
Report sur le nouveau compte : 1 972 395 francs
- Décharge du conseil d'administration ;
- Election pour le renouvellement intégral du conseil d'administration – Réoccupation du siège vacant de Jacques Chavaz par Dominique Kohli (vice-directeur OFAG). M^{me} Corinne Bähler se présente en tant que représentante de la Société des vétérinaires suisses à l'élection en vue de la succession de M^{me} Julika Fitz-Rathgen ;
- Election de l'organe de révision externe.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le 9.4.2014, le Conseil fédéral a donné pouvoir au DEFR d'approuver les propositions soumises par le conseil d'administration à l'assemblée générale des actionnaires d'identitas SA du 8.5.2014.

Inspection fédérale de la sécurité nucléaire IFSN

Internet: www.ensi.ch

Siège: Brugg

Forme juridique: Établissement de la Confédération

Conseil de l'IFSN : Anne Eckhardt (présidente), Jürg Schmid (vice-président), Werner Bühlmann, Jacques Giovanola, Oskar Grözinger, Hans-Jürgen Pfeiffer, Karine Rausis

Directeur: Hans Wanner

Organe de révision externe: KPMG AG, Zurich

Breve appréciation des résultats 2013

L'IFSN est l'autorité de surveillance de la Confédération pour la sécurité des installations nucléaires. Elle exerce son activité de surveillance de manière indépendante et autonome. Il n'incombe donc pas au Conseil fédéral de lui fixer tous les quatre ans des objectifs stratégiques mais à l'organe de direction principal de l'IFSN, le conseil de l'IFSN. Celui-ci évalue dans un rapport annuel d'activité et de gestion la réalisation des objectifs stratégiques par l'IFSN. En s'appuyant sur le second avis indépendant de la Commission fédérale de la sécurité nucléaire (CSN) portant sur les aspects de sécurité, le Conseil fédéral approuve ce rapport et donne décharge au conseil de l'IFSN.

Dans le rapport d'activité et de gestion 2013, le conseil de l'IFSN relève que la sécurité des installations nucléaires en Suisse a été garantie en 2013 et que l'IFSN a largement atteint les objectifs stratégiques. Les enseignements tirés de l'accident de Fukushima ont été traduits en mesures de protection contre les séismes, les inondations et les pannes d'électricité durables dans les centrales nucléaires suisses. Les mandats confiés par le groupe de travail interdépartemental chargé d'examiner les mesures de protection applicables en cas d'urgence (IDA NOMEX) ont été réalisés conformément au calendrier. De plus, l'IFSN a procédé durant l'année sous revue au réexamen périodique de sécurité (PSÜ) des centrales nucléaires de Mühleberg et Beznau. Dans la perspective de la sortie du nucléaire, l'IFSN a édicté une directive relative aux exigences posées à la mise hors service des centrales nucléaires et a assumé son rôle dans la procédure du plan sectoriel « Dépôts en couches géologiques profondes ». Au niveau international, l'IFSN s'est engagée en faveur de normes de sécurité exigeantes et contraignantes. La population suisse a été informée de manière transparente et approfondie sur tous les aspects de la sécurité nucléaire. Il convient enfin de citer le maintien des compétences à long terme (mesures destinées à garantir le savoir-faire) et le renforcement d'une culture de surveillance (adoption d'une charte).

Le Conseil fédéral conclut qu'en 2013 l'IFSN a rempli ses tâches conformément aux prescriptions légales.

Chiffres-clés	2013	2012
Finances et personnel		
Chiffre d'affaires (mio CHF)	60,0	60,2
Bénéfice / perte nette (mio CHF)	7,0	-0,7
Total du bilan (mio CHF)	29,0	30,7
Ratio de fonds propres en %	33,1	8,5
Effectif (nombre d'ETP)	140	139,5

Chiffres-clés spécifiques à l'établissement

Inspections dans les centrales nucléaires	536	549
Mesures de la radioactivité	180	156
Publications scientifiques	17	0
Degré de couverture des coûts en %	105,2	103,3
Parts des frais généraux % ¹	25,1	25,4

Contributions fédérales et émoluments

Contributions fédérales (mio CHF)	2,9	3,5
Émoluments (mio CHF)	57,1	56,7

¹) Part des coûts pour l'administration et les services centraux par rapport à l'ensemble des charges d'exploitation

A. Réalisation des objectifs 2013*

1. Priorités stratégiques

Le Conseil fédéral et le Parlement ayant décidé de sortir du nucléaire, la surveillance du nucléaire a été déplacée de l'autorisation de nouvelles centrales nucléaires vers l'exploitation à long terme et la mise à l'arrêt de centrales nucléaires existantes ainsi que vers l'élimination des déchets radioactifs. L'IFSN a réagi au cours de l'exercice à ce changement de paradigme en adaptant sa structure organisationnelle, concrètement en créant une nouvelle section « Désaffectation » ainsi qu'en publiant une directive sur la désaffectation d'installations nucléaires. Sur le plan opérationnel, l'IFSN a géré dans le cadre du réexamen périodique de sécurité (PSÜ) des centrales nucléaires de Mühleberg et Beznau les aspects de sécurité technique de l'exploitation à long terme des deux plus anciennes centrales nucléaires suisses dont la

* Objectifs stratégiques: <http://www.ensi.ch/fr/2012/12/06/mandat-de-prestation-2012-2015-en-allemand/>

phase d'exploitation peut se poursuivre plusieurs années au-delà de la mise à l'arrêt définitive - fixée à 2019 pour Mühleberg - jusqu'au transport du combustible nucléaire (désaffectation définitive).

Au cours de la troisième année suivant l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima, la transcription des enseignements de cet événement en mesures concrètes destinées à améliorer la protection contre les effets des catastrophes naturelles a constitué un point fort de l'activité de l'IFSN. Outre son programme d'action, l'IFSN a poursuivi les travaux mandatés par la Confédération et placés sous sa responsabilité (IDA NOMEX) conformément au calendrier.

Suite aux récentes discussions menées sur l'indépendance de l'IFSN, le conseil de l'IFSN a particulièrement veillé au renforcement de la culture de surveillance, ce d'autant que l'IFSN, compte tenu de son mandat et de sa manière de procéder, influence elle-même la culture de la sécurité des exploitants et donc la sécurité des centrales nucléaires. Après avoir édicté un code de comportement à l'attention des collaborateurs au cours de l'année précédente, l'IFSN a adopté une nouvelle charte au cours de l'année sous revue. Cette charte la conforte dans son rôle d'autorité de surveillance compétente et indépendante.

Outre l'activité de surveillance et la gouvernance, le conseil de l'IFSN a accordé une importance accrue au mandat légal d'information étant donné que le besoin d'information du public avait sensiblement augmenté suite à l'accident de Fukushima. Le Forum technique sur les centrales nucléaires a notamment été instauré durant l'exercice. Reprenant le principe du Forum technique pour la sécurité (chargé de traiter l'évacuation des déchets radioactifs) qui a déjà fait ses preuves, il doit fournir à la population intéressée des informations spécialisées et indépendantes portant sur des questions techniques et physiques.

Finalement, la garantie à long terme des compétences et ressources nécessaires pour remplir les tâches constitue un point fort stratégique central de l'IFSN, compte tenu du fait que les risques de l'utilisation de l'énergie nucléaire et les exigences posées à la qualité de la surveillance de la sécurité nucléaire resteront à moyen terme élevés également après la décision de sortir de cette technologie.

2. Objectifs financiers

L'IFSN finance ses activités en priorité au moyen d'émoluments prélevés auprès des exploitants d'installations nucléaires. En outre, elle est indemnisée par la Confédération pour les prestations qu'elle fournit et qui ne sont pas directement en rapport avec son activité de surveillance (p. ex recherche, information du public, participation à des lois et ordonnances, traitement des interventions parlementaires). Les contributions

fédérales représentent 5 % de ses revenus. Un bénéfice d'exploitation de 7 millions de francs a pu être dégagé durant l'année en cours alors que l'année précédente avait été marquée par une perte de 650 000 francs. Cette modification est principalement imputable à la légère hausse des taux d'intérêt, ayant entraîné une baisse des provisions constituées pour les obligations de prévoyance. Le Conseil de l'IFSN juge la rentabilité satisfaisante: le taux de couverture des coûts, de 105,2 %, était légèrement supérieur à l'objectif fixé (105 %) et la part des frais généraux (administration, support, etc.), de 25,1 %, légèrement supérieure à l'objectif fixé à 25 % maximum. Le taux horaire moyen de l'IFSN était de 132,5 francs par collaborateur.

3. Objectifs en matière de personnel et de prévoyance professionnelle

L'IFSN dispose des effectifs nécessaires à la réalisation de ses tâches. Durant l'exercice, l'effectif du personnel s'est enrichi de 0,5 nouveau collaborateur pour atteindre 140 postes équivalents plein-temps. Un bon tiers des collaborateurs viennent de l'étranger, essentiellement des pays voisins. Du fait de la pyramide des âges des collaborateurs, la question de la relève représente un défi stratégique de taille pour l'IFSN. Au cours de l'exercice, le Conseil de l'IFSN a adopté un projet de capital humain axé sur cet aspect.

4. Coopérations et prises de participation

L'IFSN travaille en étroite collaboration avec d'autres institutions actives dans le domaine de la sécurité nucléaire, aussi bien en Suisse (par ex. Institut Paul Scherrer, Commission fédérale de sécurité nucléaire, instituts universitaires) qu'à l'étranger: autorités de surveillance de différents pays, groupes d'experts sur la sécurité des réacteurs, Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Convention sur la sécurité nucléaire (CNS), Agence pour l'énergie nucléaire de l'OCDE, Western European Nuclear Regulators Association WENRA notamment. Le directeur de l'IFSN est également directeur de la WENRA.

B. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision (KPMG SA) a confirmé que les comptes de l'IFSN pour l'exercice 2013 donnaient une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards for Small and Medium-sized Entities / IFRS for SMEs) ainsi qu'avec la loi fédérale sur l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (LIFSN). L'organe de révision a recommandé au Conseil fédéral d'approuver les comptes annuels.

C. Prise de position de la Commission fédérale de sécurité nucléaire CSN

Sur mandat du DETEC, la Commission fédérale de sécurité nucléaire (CSN) a pris position du point de vue de la sécurité sur le rapport d'activité et de gestion du conseil de l'IFSN 2013 ainsi que sur les résultats de l'audit externe de l'IFSN en 2013. Selon la CSN, le conseil de l'IFSN a assumé son obligation légale de surveillance par rapport à l'IFSN. La CSN a recommandé au Conseil fédéral d'approuver le rapport d'activité et de gestion et de donner décharge au conseil de l'IFSN pour l'année 2013.

D. Décisions du Conseil fédéral

Sur la base du rapport d'activité et de gestion 2013 du conseil de l'IFSN, du rapport de l'organe de révision et de la prise de position de la Commission fédérale de sécurité nucléaire (CSN), le Conseil fédéral parvient à la conclusion que l'IFSN a, en 2013, rempli ses tâches conformément aux prescriptions légales.

Le 2 juillet 2014, le Conseil fédéral a approuvé le rapport d'activité et de gestion 2013 du conseil de l'IFSN et a donné décharge au conseil de l'IFSN pour l'exercice 2013.